

2014-2015



Rapport sur le financement des services publics

2014-2015

Rapport sur le financement des services publics

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.
Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Rapport sur le financement des services publics – 2014-2015

Dépôt légal – Septembre 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 2368-8963 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2016

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	3
Introduction	5
1. La Politique de financement des services publics	7
1.1 Rappel des principes de la politique	7
1.2 Application de la politique	10
2. Le portrait global des revenus de tarification en 2014-2015	13
2.1 Évolution des revenus de tarification	13
2.2 Importance de la tarification gouvernementale dans le financement des services publics	14
3. Les revenus de tarification par secteur	17
3.1 Ministères	17
3.2 Organismes et fonds spéciaux	22
3.3 Secteur de la santé	28
3.4 Réseaux de l'éducation	33
3.5 Services de garde	40
3.6 Régimes d'assurance	43
4. Les revenus de la vente d'électricité par Hydro-Québec	49
5. Les mesures compensatoires en faveur des ménages à faible revenu	51
5.1 Mesures fiscales de soutien au revenu	51
5.2 Mesures spécifiques destinées à compenser la hausse de certains tarifs	52
 Annexe I : Tableaux descriptifs de la tarification des ministères	 55
 Annexe II : Tableaux descriptifs de la tarification des organismes et des fonds spéciaux	 71

Liste des tableaux des revenus de tarification des ministères

Affaires municipales et Occupation du territoire.....	56
Agriculture, Pêcheries et Alimentation.....	57
Assemblée nationale	59
Culture et Communications	59
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques.....	60
Économie, Innovation et Exportations	61
Éducation, Loisir et Sport.....	61
Emploi et Solidarité sociale.....	61
Énergie et Ressources naturelles.....	62
Enseignement supérieur, Recherche et Science	63
Famille	63
Finances	64
Forêt, Faune et Parcs.....	64
Immigration, Diversité et Inclusion	65
Justice	66
Personnes désignées par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections	67
Santé et Services sociaux	67
Sécurité publique	68
Transports	69
Travail	70

Liste des tableaux des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux

Agence métropolitaine de transport.....	71
Autorité des marchés financiers.....	72
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.....	73
Bureau de décision et de révision	73
Centre de recherche industrielle du Québec	73
Centre de services partagés du Québec	74
Commission de la capitale nationale du Québec.....	74
Commission des lésions professionnelles	74
Commission des normes du travail	75
Commission des relations du travail	75
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	76
Corporation d'urgences-santé	76
École nationale de police du Québec	77
École nationale des pompiers du Québec.....	77
Fondation de la faune du Québec.....	78
Fonds de développement du marché du travail.....	78
Fonds de gestion de l'équipement roulant.....	78
Fonds de partenariat touristique	79
Fonds des biens et des services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	79
Fonds des générations.....	79
Fonds des registres du ministère de la Justice.....	80
Fonds des réseaux de transport terrestre.....	80
Fonds des ressources naturelles	81
Fonds des ressources naturelles – Aménagement durable du territoire forestier.....	81
Fonds des services de police.....	82
Fonds d'information sur le territoire.....	82
Fonds du Centre financier de Montréal	83
Fonds vert	83
Héma-Québec.....	84

Institut de la statistique du Québec	84
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	84
Institut national de santé publique du Québec	85
La Financière agricole du Québec	85
Musée d'art contemporain de Montréal	85
Musée de la civilisation.....	86
Musée national des beaux-arts du Québec	86
Office des professions du Québec	87
Régie de l'assurance maladie du Québec	87
Régie de l'énergie.....	87
Régie des installations olympiques	88
Régie du bâtiment du Québec	89
Régie du cinéma.....	89
Revenu Québec	90
Société de développement de la Baie-James.....	90
Société de développement des entreprises culturelles.....	91
Société de financement des infrastructures locales du Québec	91
Société de la Place des Arts de Montréal	92
Société de l'assurance automobile du Québec.....	92
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	92
Société des établissements de plein air du Québec	93
Société des traversiers du Québec	93
Société d'habitation du Québec	93
Société du Centre des congrès de Québec	94
Société du Grand Théâtre de Québec	95
Société du Palais des congrès de Montréal	96
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	97
Société québécoise de récupération et de recyclage	97
Société québécoise des infrastructures	98
Société québécoise d'information juridique	98
Tribunal administratif du Québec	98

NOTES AU LECTEUR

Le rapport présente les données sur la tarification des services publics pour l'année 2014-2015 selon le statut des organismes gouvernementaux qui avait cours.

Les données avant 2014-2015 ont été redressées pour prendre en compte notamment la nouvelle structure des ministères, des organismes et des fonds spéciaux.

Les mentions « secteur de la santé » et « réseau de la santé » font toujours référence au secteur ou au réseau de la santé et des services sociaux.

Pour les besoins du présent rapport, les tarifs considérés comme étant fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service.

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, le cas échéant, à l'exception des organismes budgétaires présentés à l'annexe I, qui perçoivent des revenus tarifaires importants.

Employé seul, le terme « service » réfère à la fois aux biens et aux services fournis par les ministères et organismes.

Les nombres ayant été arrondis, les sommes des montants présentés dans ce rapport peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Faits saillants de 2014-2015

Vue d'ensemble

- Les revenus de tarification totaux s'élevaient à 16,5 milliards de dollars, soit 8,7 milliards de dollars dans les ministères, les organismes et les fonds spéciaux, les réseaux de la santé et de l'éducation et les services de garde et 7,7 milliards de dollars pour les régimes d'assurance (p. 13).
- Les revenus de tarification représentaient 12,0 % des coûts des services publics tarifés et non tarifés (p. 14).
- La grande majorité des ministères et des organismes ont rendu compte de l'application de la Politique de financement des services publics dans leur rapport annuel de gestion (p. 10).
- La proportion des revenus tarifaires des ministères et des organismes pour lesquels les coûts étaient connus s'élevait à 86 %, comparativement à 80 % en 2011-2012 (p. 11).

Ministères

- Les revenus de tarification des ministères s'élevaient à 460 millions de dollars, soit 355 millions de dollars en revenus de droits, de permis et de ventes et 105 millions de dollars en redevances (p. 17).
- Les revenus de tarification des ministères pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts qui y sont associés représentaient 53 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères. Ces revenus couvraient en moyenne 47 % des coûts des services tarifés (p. 18).

Organismes et fonds spéciaux

- Les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux s'élevaient à 3,7 milliards de dollars, soit 2,8 milliards de dollars en revenus de droits, de permis et de ventes et 893 millions de dollars en redevances (p. 23).
- Les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts qui y sont associés représentaient 90 % de l'ensemble des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux. Ces revenus couvraient en moyenne 47 % des coûts des services tarifés (p. 24).

Secteur de la santé

- Les revenus de tarification dans le secteur de la santé s'élevaient à 3,5 milliards de dollars, soit 1,6 milliard de dollars pour le réseau de la santé, 1,8 milliard de dollars pour l'assurance médicaments et près de 100 millions de dollars pour l'ensemble des autres entités du secteur de la santé (p. 28).

Réseaux de l'éducation

- Les revenus de tarification dans les réseaux de l'éducation s'élevaient à 2,6 milliards de dollars, soit 908 millions de dollars aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, 243 millions de dollars au niveau collégial et 1,5 milliard de dollars au niveau universitaire (p. 33).

Services de garde

- Les revenus tirés de la contribution parentale dans les services de garde à contribution réduite s'élevaient à 386 millions de dollars. Cette contribution parentale représentait 13,8 % du coût des services (p. 40).

Régimes d'assurance

- Les revenus provenant des diverses primes et contributions aux régimes d'assurance (7,7 milliards de dollars) se retrouvent à la Commission de la santé et de la sécurité du travail – CSST – (2,6 milliards de dollars), à l'assurance parentale (2,0 milliards de dollars), à l'assurance médicaments (1,8 milliard de dollars), à la Société de l'assurance automobile du Québec – SAAQ – (1,2 milliard de dollars), au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (68 millions de dollars) et au Fonds d'assurance récolte (24 millions de dollars) (p. 43).

INTRODUCTION

Le rapport annuel sur le financement des services publics fait partie intégrante de la reddition de comptes prévue à la Politique de financement des services publics. Ce rapport présente les revenus de tarification contribuant au financement des services publics.

Le rapport permet d'apprécier l'évolution, dans chaque secteur d'activité, de la portion des services publics financée par les usagers au moyen de tarifs par rapport à celle qui est assumée par la collectivité. Il constitue ainsi une importante source d'information pour le gouvernement et les citoyens pour mieux comprendre et assurer le financement de services publics de qualité.

Le *Rapport sur le financement des services publics 2014-2015* présente d'abord le portrait global des revenus gouvernementaux, en distinguant deux catégories, soit :

- les tarifs dont les approbations relèvent directement du gouvernement;
- les tarifs qui relèvent des différents régimes d'assurance publics.

Des portraits détaillés des revenus des ministères et organismes ainsi que du secteur de la santé, des réseaux de l'éducation, des services de garde et des régimes d'assurance sont aussi inclus au rapport.

Les revenus provenant de la vente d'électricité au Québec par Hydro-Québec sont également présentés à titre informatif.

Le rapport dresse aussi la liste des mesures compensatoires établies par le gouvernement en faveur des ménages à faible revenu afin d'atténuer l'impact des tarifs sur ces usagers. Le tableau 24 présente les coûts de certaines mesures d'aide aux particuliers à faible revenu totalisant près de 6 milliards de dollars.

Les annexes I et II présentent de l'information détaillée sur la tarification des ministères et des organismes. Ces données, qui portent sur les exercices 2013-2014 et 2014-2015, sont divisées en trois catégories de revenus, soit les droits et permis, les ventes de biens et services et les redevances.

Distinction entre les revenus de droits, de permis et de ventes et les revenus de redevances

Dans le présent rapport, on distingue deux grandes catégories de revenus de tarification du gouvernement.

- **Les droits et permis**, ainsi que **les ventes de biens et services**, qui sont regroupés dans les revenus de droits, de permis et de ventes dans les sections 3.1 et 3.2, sont présentés séparément des revenus de redevances.
- **Les redevances** sont une contrepartie exigée par le gouvernement en échange de l'exploitation de ressources qui appartiennent à la collectivité, le plus souvent des ressources naturelles. Contrairement aux autres revenus de tarification, les redevances sont souvent associées à des coûts directs marginaux pour le gouvernement par rapport aux revenus engendrés, comme dans le cas des redevances minières. Les revenus tirés des redevances servent au financement des services publics.

Par ailleurs, la distinction entre les redevances et les autres types de revenus tarifaires est nécessaire pour le calcul des niveaux de financement des services tarifés. Les redevances sont exclues de ce calcul, car elles visent à refléter la rente associée à l'utilisation d'une ressource commune et non à financer les coûts de prestation d'un service spécifique.

1. LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

1.1 Rappel des principes de la politique

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et en garantir la pérennité, tout en assurant la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire.

La politique se compose de quatre axes d'intervention :

- l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel;
- la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels;
- la disponibilité de l'information sur la tarification gouvernementale;
- l'encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

Dans son ensemble, l'application de la politique pour les ministères et organismes s'articule autour de cinq actions :

- établir le mode de financement des biens ou des services publics, que ce soit par la tarification, par les revenus généraux, notamment les impôts et taxes, ou par une combinaison des deux modes;
- déterminer les coûts des services tarifés;
- fixer le montant du tarif et l'indexer annuellement à l'intérieur du cadre réglementaire et législatif en place, et ce, à partir d'un niveau de financement établi;
- affecter les montants payés par les utilisateurs au financement des services tarifés;
- rendre compte annuellement des pratiques tarifaires¹.

De plus, les ministères et organismes doivent réévaluer périodiquement les coûts de leurs services tarifés et fixer de nouveau les tarifs en fonction du niveau de financement établi.

Ces pratiques tarifaires contribuent à améliorer la connaissance du coût des services et le partage de leur financement entre les utilisateurs et la collectivité.

La Politique de financement des services publics est disponible en ligne sur le site du ministère des Finances (www.finances.gouv.qc.ca).

¹ La reddition de comptes pour les ministères et organismes s'exprime par la publication, dans leur rapport annuel de gestion, d'informations à propos de leurs services tarifés.

Pourquoi tarifier les services publics?

Comme l'a rappelé le rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics, la tarification possède certaines vertus¹ :

- il existe un lien entre des tarifs correctement définis et la qualité du service ainsi tarifé;
- la tarification permet à celui qui utilise le bien ou le service d'évaluer correctement la valeur du bien ou du service qu'il reçoit, ce qui évite une surconsommation des biens et services gouvernementaux;
- la tarification force à se poser les bonnes questions quant au financement d'un service public.

La tarification se révèle ainsi un instrument privilégié pour permettre une utilisation collectivement efficace et équitable de certains biens et services offerts par l'État. Cela ne veut cependant pas dire que tout le financement public doive se faire par la tarification. Ainsi, la Politique de financement des services publics représente un outil qui permet de guider les ministères et organismes dans le choix du mode de financement des services le plus approprié.

La politique préconise l'utilisation du principe du bénéficiaire-payeur, c'est-à-dire que les bénéficiaires d'un service doivent en assumer le financement. Les bénéficiaires peuvent être directs (utilisateurs du service) ou indirects (la collectivité). L'application de ce principe implique pour le financement d'un service public une contribution conjointe des utilisateurs (par un tarif) et de la collectivité (par les impôts et taxes) à hauteur de leur bénéfice respectif.

La mise en application de la notion de bénéficiaire-payeur a les avantages suivants :

- elle assure l'équité dans le financement des services publics, puisque les citoyens n'ont à payer que pour les services qu'ils reçoivent ou dont ils bénéficient;
- elle permet l'efficacité, puisque le financement des services par les tarifs repose sur leurs coûts.

Le partage des bénéfices entre les utilisateurs et la collectivité dépend du type de biens fournis. On en distingue trois types :

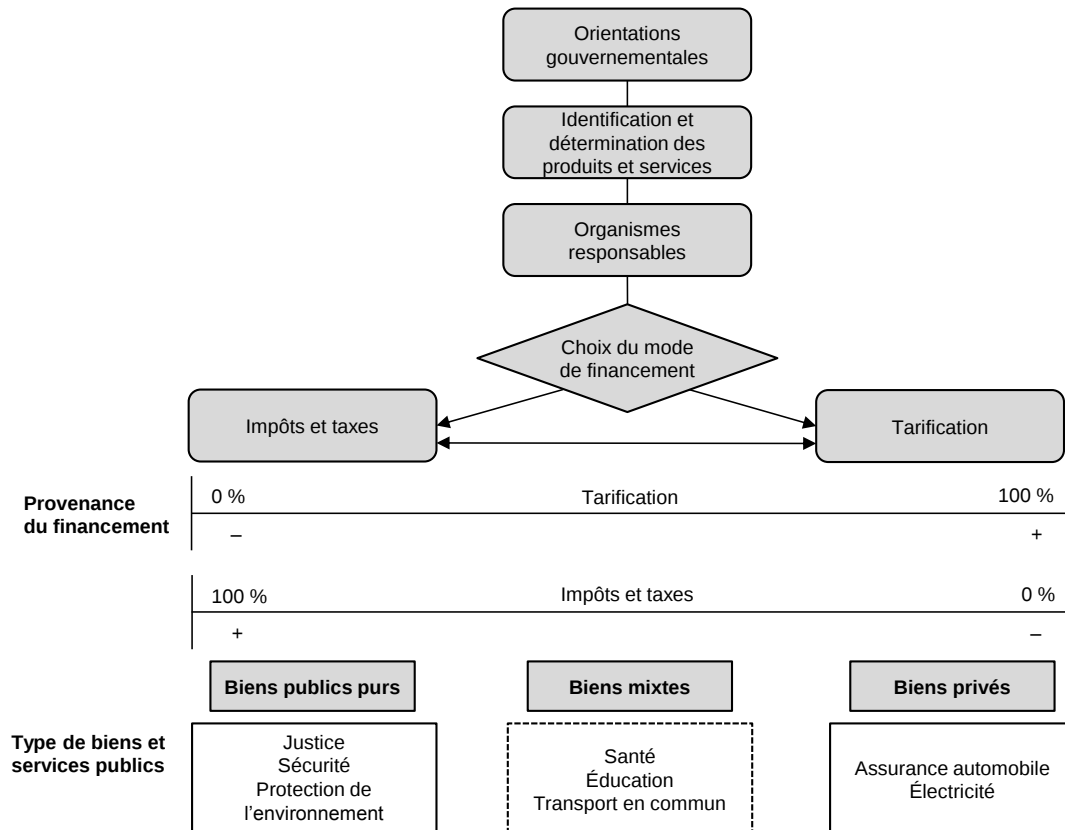
- les biens publics, dont les bénéfices sont de nature exclusivement publique, c'est-à-dire qu'ils profitent à la collectivité dans son ensemble sans qu'il soit possible d'en distinguer les utilisateurs. Ces biens devraient être financés exclusivement par les taxes et impôts;
- les biens privés, dont les bénéfices générés sont de nature exclusivement privée, c'est-à-dire qu'ils bénéficient uniquement aux utilisateurs directs de ces services. Ces biens devraient être financés exclusivement par un tarif;
- les biens mixtes, qui génèrent des bénéfices publics notables en plus des bénéfices à des utilisateurs identifiables. Bien que la consommation de ce type de biens ne puisse être partagée, elle suscite des externalités positives à la société. Ainsi, ces biens devraient être financés à la fois par les taxes et impôts et par un tarif.

Finalement, la protection de l'accès des ménages à plus faible revenu aux services est un aspect important de la politique, qui se reflète par la mise en place de mesures compensatoires.

1. Groupe de travail sur la tarification des services publics, *Mieux tarifier pour mieux vivre ensemble*, [Rapport], mars 2008, p. XIX.

Pourquoi tarifier les services publics? (suite)

Établissement du mode de financement des services publics



1.2 Application de la politique

La Politique de financement des services publics préconise que les ministères et les organismes rendent compte de leurs services tarifiés dans leur rapport annuel de gestion, notamment à propos des revenus de tarification, des coûts associés aux services tarifiés, du mécanisme d'indexation et de révision des tarifs, du mode de fixation des tarifs et du niveau de financement visé.

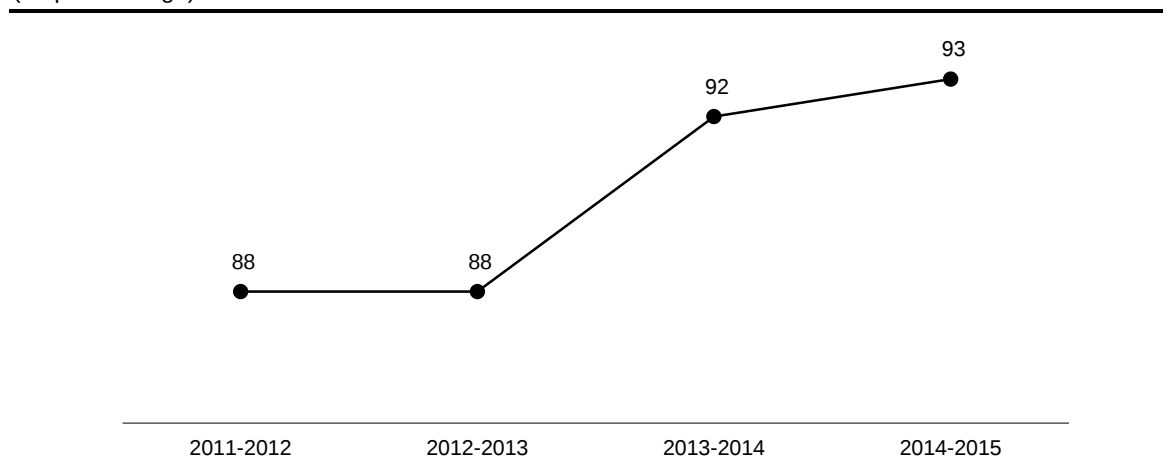
De plus, les ministères et organismes rendent compte directement au ministère des Finances de leur application de la politique.

□ Reddition de comptes dans les rapports annuels de gestion

La proportion des ministères et organismes qui rendaient compte de leur application de la Politique de financement des services publics dans leur rapport annuel de gestion était de 93 % en 2014-2015, ce qui constitue une hausse de 5 points de pourcentage par rapport à 2011-2012.

GRAPHIQUE 1

Proportion des ministères et des organismes qui rendent compte de l'application de la Politique de financement des services publics dans leur rapport annuel de gestion
(en pourcentage)



❑ Reddition de comptes auprès du ministère des Finances

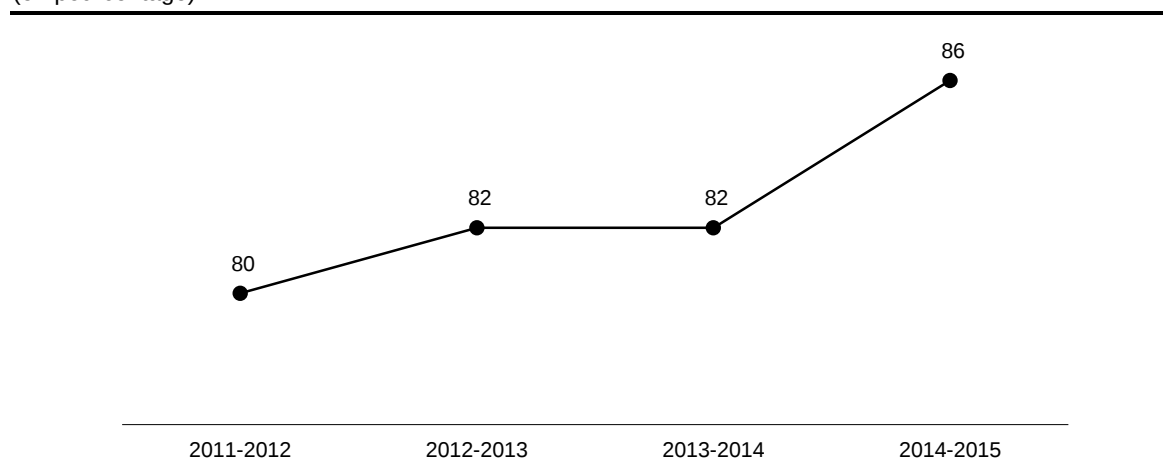
Pour la préparation du rapport sur le financement des services publics, les ministères et les organismes transmettent certaines informations au sujet de leur tarification directement au ministère des Finances, notamment sur les coûts de prestation des services tarifés et sur l'indexation des tarifs.

■ Connaissance des coûts

La proportion des revenus tarifaires des ministères et des organismes pour lesquels les coûts sont connus s'élevait à 86 % en 2014-2015. Cette proportion s'établissait à 80 % en 2011-2012.

GRAPHIQUE 2

Proportion des revenus tarifaires des ministères et des organismes pour lesquels les coûts sont connus
(en pourcentage)



■ Indexation des tarifs

Depuis 2011, en vertu de la Loi sur l'administration financière (LAF), tous les tarifs des ministères et des organismes doivent être indexés le 1^{er} janvier de chaque année, à l'exception de ceux qui sont déjà régis par une règle d'indexation ou de fixation annuelle.

Le taux d'indexation applicable le 1^{er} janvier de chaque année pour les tarifs indexés en fonction de la LAF est publié par le ministère des Finances. Ce taux est calculé en fonction de l'indice des prix à la consommation du Québec excluant les boissons alcoolisées et les produits du tabac.

— Le 1^{er} janvier 2015, le taux d'indexation applicable était de 1,06 %.

Les revenus de tarification sujets à l'indexation en vertu de la LAF s'élevaient à 1 590 millions de dollars en 2014-2015. Ces revenus provenaient principalement des droits d'immatriculation, des frais de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et des permis de conduire.

— Les revenus provenant de l'indexation en vertu de la LAF sont estimés à environ 14 millions de dollars en 2015 sur une pleine année².

TABLEAU 1

Revenus totaux des principaux tarifs sujets à l'indexation selon la Loi sur l'administration financière (en millions de dollars)

	2014-2015
Droits d'immatriculation	964
Frais de gestion – SAAQ ⁽¹⁾	166
Permis de conduire	95
Actes judiciaires et juridiques	70
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers	41
Bureau de la publicité des droits	32
Autres ⁽²⁾	223
TOTAL	1 590

(1) Sont inclus les frais payés avec les permis de conduire et les immatriculations, ainsi que divers autres frais, par exemple pour une prise de photo ou pour un examen.

(2) Sont inclus, notamment, les frais pour les différents services du Directeur de l'état civil (actes de mariage, actes de naissance, etc.) et certains tarifs du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (attestations d'équivalence d'études à l'étranger, certificats d'acceptation, etc.).

² Impact de l'indexation sur la base d'une année civile, selon les dernières données disponibles.

2. LE PORTRAIT GLOBAL DES REVENUS DE TARIFICATION EN 2014-2015

2.1 Évolution des revenus de tarification

En 2014-2015, les revenus de tarification³ gouvernementaux s'élevaient à 16,5 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 0,4 milliard de dollars par rapport à l'année précédente. Depuis 2011-2012, ces revenus ont augmenté de 1,2 milliard de dollars. Cette progression s'explique notamment par la croissance du volume des biens et des services rendus et par l'indexation des tarifs.

TABEAU 2

Revenus de tarification totaux (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Ministères, organismes et fonds spéciaux, réseaux et services de garde				
Ministères	667	511	386	460
Organismes et fonds spéciaux	3 041	3 200	3 407	3 688
Réseau de la santé	1 504	1 555	1 591	1 607
Réseaux de l'éducation	2 285	2 408	2 495	2 604
Services de garde à contribution réduite ⁽¹⁾	356	357	361	386
Sous-total	7 853	8 031	8 240	8 745
Régimes d'assurance				
Assurance médicaments	1 618	1 644	1 732	1 766
Assurance parentale	1 802	1 927	1 976	2 039
Autres régimes d'assurance spécifiques	3 956	4 069	4 149	3 908
Sous-total	7 376	7 640	7 857	7 713
TOTAL	15 229	15 670	16 097	16 458

(1) Les revenus des services de garde en milieu scolaire sont inclus dans les réseaux de l'éducation.

Les revenus de tarification gouvernementaux provenaient globalement de deux sources :

- des revenus des ministères, des organismes, des réseaux et des services de garde, pour un total de 8,7 milliards de dollars en 2014-2015, soit 53 % de l'ensemble des revenus tarifaires;
- des revenus des différents régimes d'assurance, pour un total de 7,7 milliards de dollars en 2014-2015, soit 47 % de l'ensemble des revenus de tarification.

³ Les revenus de tarification incluent des ajustements de consolidation, soit l'élimination d'opérations réciproques entre les entités présentées dans le rapport annuel sur le financement des services publics.

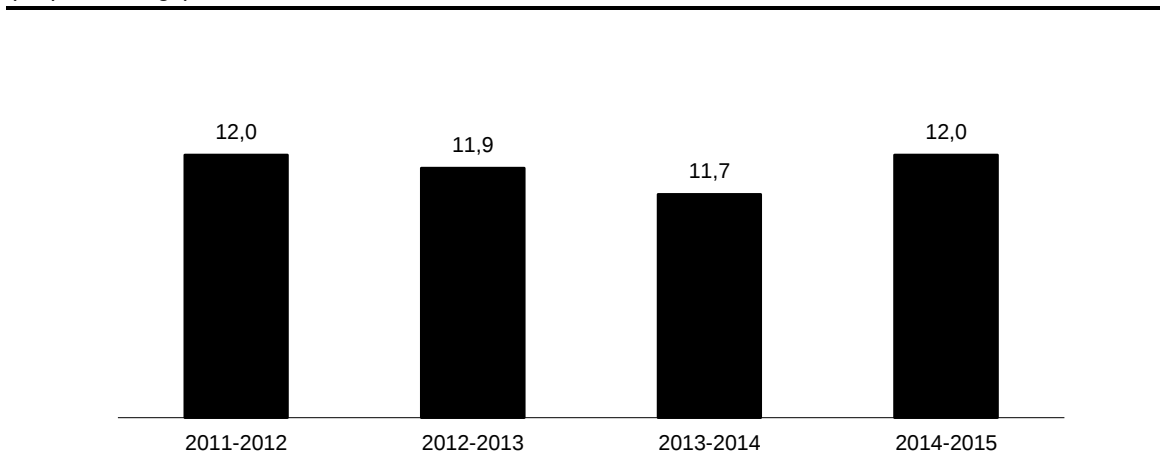
2.2 Importance de la tarification gouvernementale dans le financement des services publics

En 2014-2015, les revenus de tarification du gouvernement représentaient 12,0 % du coût total des services publics (tarifés et non tarifés), soit 10,6 milliards de dollars en revenus de tarification pour des coûts totaux de 88,2 milliards de dollars.

Cette proportion exclut l'assurance parentale administrée par le Conseil de gestion de l'assurance parentale, l'assurance automobile administrée par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et les indemnités versées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) aux accidentés du travail, dont les services sont régis par des politiques de financement qui les amènent à financer entièrement leurs coûts. Aucune dépense gouvernementale n'est donc affectée à leur financement.

GRAPHIQUE 3

Proportion des revenus de tarification en fonction des coûts des services publics^{(1),(2)}
(en pourcentage)



(1) Sont exclus les régimes d'assurance administrés par la SAAQ et la CSST et l'assurance parentale.

(2) Sont compris les services tarifés et non tarifés.

Calcul de la proportion des revenus de tarification en fonction du financement des services publics

Bien que basé sur la « dépense consolidée » présentée dans les comptes publics, le « financement » employé dans le rapport sur le financement des services publics (RFSP) diffère sur quelques aspects.

Le financement total des services publics se rapporte au total des sommes nécessaires à la prestation d'un service, ce qui inclut une part du financement assumée par les usagers pour certains services, alors que la dépense consolidée réfère aux dépenses gouvernementales uniquement, telles que présentées dans les comptes publics.

Ainsi, pour les besoins du présent rapport, toutes les sources de financement sont considérées, dont certaines qui sont exclues du périmètre comptable du gouvernement, notamment les frais de scolarité pour les étudiants universitaires hors du réseau de l'Université du Québec et la contribution des parents aux services de garde.

Par ailleurs, dans le présent rapport, les dépenses consolidées du gouvernement sont réparties entre les divers secteurs¹ pour refléter leur prestation directe de services aux citoyens. Cette répartition vise à mieux traduire l'importance de la tarification comme source de financement des services.

Proportion des revenus de tarification en fonction des coûts des services publics (en millions de dollars)

	2014-2015
Dépenses consolidées – Financement gouvernemental⁽¹⁾	
Ministères	20 137
Organismes	6 886
Réseau de la santé	33 426
Réseaux de l'éducation	19 028
Services de garde	2 410
Assurances	3 644
Sous-total	85 531
Financement de certains programmes assumé par les usagers⁽²⁾	
Frais de scolarité – Universités hors Université du Québec	1 140
Assurance médicaments (franchise et coassurance)	783
Services de garde – Contribution parentale	386
Sous-total	2 309
Autres⁽³⁾	318
Total – Financement des services publics	88 158
Revenus de tarification⁽⁴⁾	10 604
Proportion des revenus de tarification en fonction des coûts de l'ensemble des services publics	12,0 %

(1) Est exclu le service de la dette.

(2) Ces sources de financement sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

(3) Il s'agit du service de la dette considéré aux fins des Comptes de la santé et d'ajustements pour les assurances du domaine agricole.

(4) Sont exclus les revenus de tarification des régimes d'assurance administrés par la SAAQ et la CSST et de l'assurance parentale.

1 Ministères, organismes, réseaux de la santé et de l'éducation, services de garde et assurances.

❑ Importance de la tarification par secteur

La proportion des revenus tarifaires en fonction des dépenses des services publics (tarifés et non tarifés) est plus élevée dans les organismes et les régimes d'assurance que dans les ministères et les réseaux de la santé et de l'éducation.

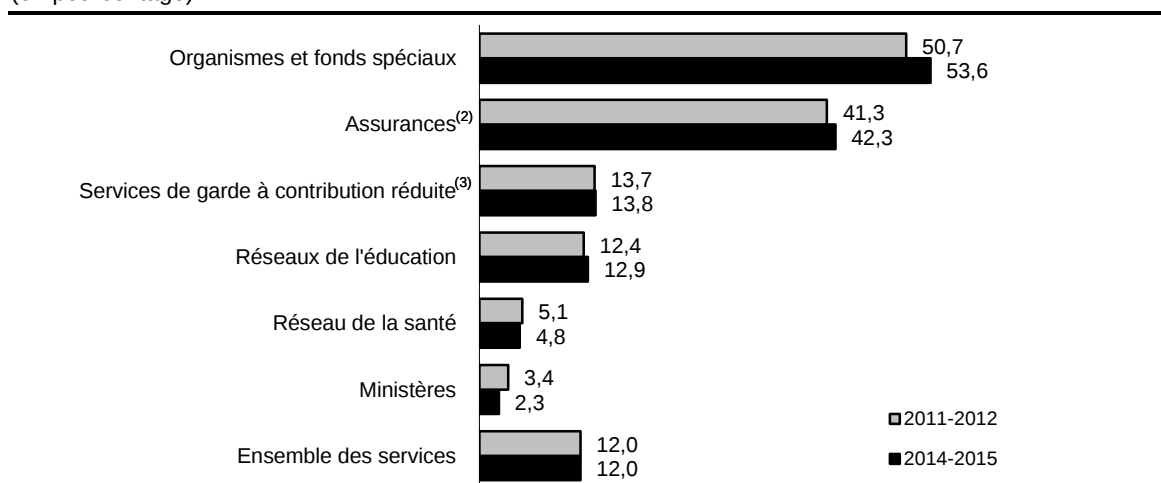
— Cela s'explique par les règles d'autofinancement qui régissent plusieurs organismes et plusieurs régimes d'assurance.

Entre 2011-2012 et 2014-2015, la proportion des revenus tarifaires en fonction des dépenses totales des organismes et fonds spéciaux, des assurances et des réseaux de l'éducation a augmenté. Elle a cependant diminué pour les ministères, en raison notamment de la baisse des droits miniers.

Aussi, la proportion des revenus de tarification est demeurée relativement stable dans les services de garde et le réseau de la santé.

GRAPHIQUE 4

Proportion des revenus de tarification en fonction des coûts des services publics⁽¹⁾ (en pourcentage)



(1) Les coûts des services publics comprennent la part financée par les contributions des usagers à l'assurance médicaments, à l'assurance stabilisation des revenus agricoles, à l'assurance récolte et aux services de garde.

(2) Assurance médicaments, assurance stabilisation des revenus agricoles et assurance récolte. Sont exclus les régimes d'assurance administrés par la SAAQ et la CSST et l'assurance parentale.

(3) Centres de la petite enfance et garderies en milieu familial.

3. LES REVENUS DE TARIFICATION PAR SECTEUR

3.1 Ministères

Les revenus de tarification des ministères⁴ s'élevaient à 460 millions de dollars en 2014-2015. Ces revenus couvraient 2,3 % des dépenses des ministères en 2014-2015, comparativement à 3,4 % en 2011-2012.

TABLEAU 3

Revenus tarifaires par ministère
(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Justice	70	72	74	72
Immigration, Diversité et Inclusion	63	43	53	53
Sécurité publique	41	43	44	43
Forêt, Faune et Parcs	36	36	41	40
Transports	41	36	39	40
Énergie et Ressources naturelles	38	36	34	33
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	16	16	17	18
Famille	12	13	13	13
Autres	36	38	44	42
Sous-total	352	333	359	355
Revenus de redevances				
Énergie et Ressources naturelles	315	175	25	81
Forêt, Faune et Parcs	—	3	3	25
Sous-total	315	178	28	105
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	667	511	386	460
TOTAL DES DÉPENSES⁽¹⁾	19 820	19 827	20 467	20 137
Proportion des revenus tarifaires par rapport aux dépenses	3,4 %	2,6 %	1,9 %	2,3 %

(1) Dépenses liées à la prestation directe de services par les ministères. Sont exclues les données des réseaux de la santé et de l'éducation, des transferts aux organismes et fonds spéciaux, des services de garde et de l'assurance médicaments, qui sont traitées plus loin dans le présent chapitre.

⁴ Sont inclus les organismes budgétaires.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des ministères

En 2014-2015, les revenus totaux de droits, de permis et de ventes des ministères s'élevaient à 355 millions de dollars. En particulier :

- les revenus du ministère de la Justice s'élevaient à 72 millions de dollars. Ces revenus, qui proviennent presque exclusivement des actes judiciaires et des actes juridiques⁵, sont relativement stables depuis 2011-2012;
- les revenus de droits, de permis et de ventes du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion s'élevaient à 53 millions de dollars, en baisse de 10 millions de dollars par rapport à 2011-2012.

❑ Revenus de redevances des ministères

En 2014-2015, les revenus totaux de redevances des ministères s'élevaient à 105 millions de dollars. Ces revenus se retrouvent principalement au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Les revenus de redevances de ce ministère provenaient essentiellement des redevances minières.

❑ Le coût des services tarifés des ministères

En 2014-2015, les revenus de tarification des ministères pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts qui y sont associés s'élevaient à 187 millions de dollars, ce qui représente 53 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères, excluant les redevances⁶.

- Ces revenus couvraient en moyenne 47 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.

⁵ Les actes judiciaires comprennent les frais judiciaires en matière civile et les frais applicables au recouvrement des petites créances. Les actes juridiques comprennent les frais judiciaires en matière pénale.

⁶ Sont exclues les redevances perçues par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs.

❑ Méthodes de fixation des tarifs des ministères

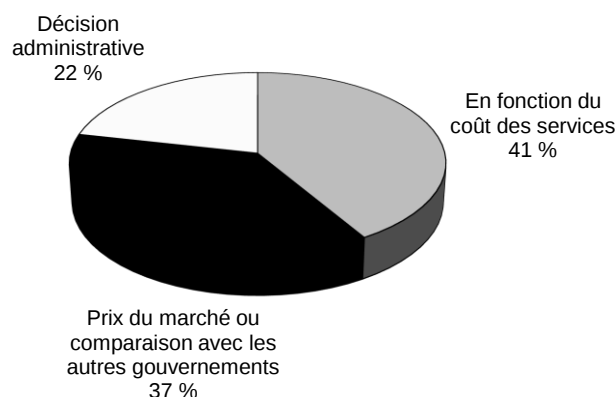
Les tarifs des ministères étaient déterminés en fonction du coût des services dans une proportion de 41 % en 2014-2015.

Une proportion de 37 % des revenus de tarification était déterminée sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

La proportion restante de 22 % était déterminée par décision administrative.

GRAPHIQUE 5

Méthode de fixation des tarifs des ministères – 2014-2015 (en pourcentage)



Les méthodes de fixation des tarifs

En vertu de la Politique de financement des services publics, les tarifs exigés par les organismes publics doivent, de façon générale, être établis en fonction des coûts totaux engendrés pour fournir les services. Les coûts totaux comprennent les coûts directs et indirects.

- Les coûts directs peuvent être affectés directement à un service, par exemple, le personnel qui assure la prestation du service.
- Les coûts indirects sont ceux qu'il n'est pas possible ou peu pratique d'affecter directement à un service, par exemple, le coût des infrastructures informatiques.

De plus, la proportion des coûts à couvrir dépend de la nature du bien, en vertu du principe du bénéficiaire-payeur.

Dans le cas des biens et services de nature purement commerciale offerts par l'État, pour des considérations de neutralité concurrentielle, une tarification au prix du marché doit être envisagée, ce qui permet d'éviter de faire subir aux entreprises privées une concurrence déloyale. Dans cette optique, la notion de niveau de financement n'est pas pertinente puisque la tarification de ces services n'est pas établie de manière à recouvrer les coûts de leur prestation selon un niveau de financement visé.

Finalement, pour ce qui concerne les ressources publiques, particulièrement les ressources naturelles, une tarification pour récupérer la rente économique est adoptée. Cette notion s'apparente à celle de prix du marché, au sens où la rente représente une contrepartie pour l'utilisation d'une ressource qui appartient à la collectivité.

❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des ministères

L'indexation des tarifs vise à les ajuster à l'évolution des coûts afin de conserver le niveau de financement des services d'une année à l'autre.

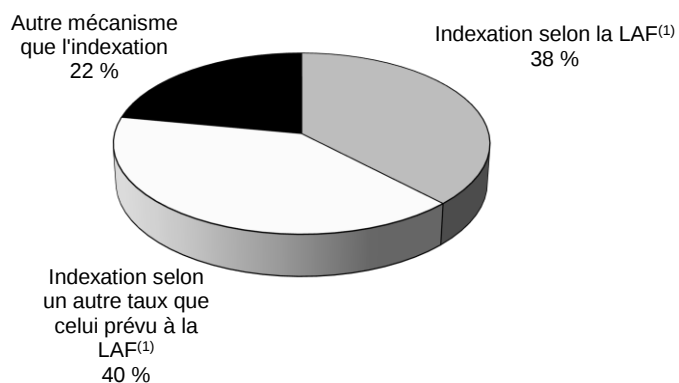
En 2014-2015, une proportion de 40 % des revenus de tarification des ministères était indexée selon un taux différent de celui prescrit par la Loi sur l'administration financière, par exemple l'indice canadien des prix à la consommation.

Une proportion de 38 % des revenus était assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière.

Les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentaient 22 % des revenus de tarification. Par exemple, les redevances du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dépendent des fluctuations des prix du marché.

GRAPHIQUE 6

Indexation des tarifs des ministères – 2014-2015 (en pourcentage)



(1) Loi sur l'administration financière.

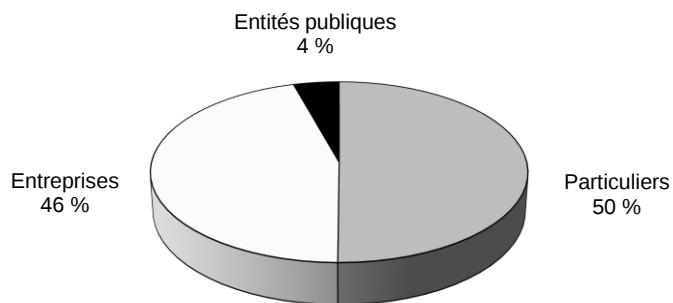
❑ Revenus de tarification des ministères par contributeur

En 2014-2015, les ministères percevaient 50 % de leurs revenus de tarification auprès des particuliers et 46 % auprès des entreprises.

Par ailleurs, 4 % des revenus de tarification des ministères ont été perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 7

Revenus de tarification des ministères par contributeur – 2014-2015
(en pourcentage)



3.2 Organismes et fonds spéciaux

En 2014-2015, les revenus de tarification perçus par les organismes⁷ et les fonds spéciaux se sont élevés à 3,7 milliards de dollars, ce qui représente 22,4 % de l'ensemble des revenus tarifaires gouvernementaux. Ces revenus finançaient 53,6 % des dépenses totales des organismes et des fonds spéciaux, qui s'élevaient à 6,9 milliards de dollars.

- En comparaison, les revenus de tarification finançaient 50,7 % des dépenses totales des organismes et des fonds spéciaux en 2011-2012.

Les plus importants revenus tarifaires des organismes et des fonds spéciaux proviennent des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules. Ces revenus, qui sont redistribués dans plusieurs ministères et organismes, s'élevaient à 1 058 millions de dollars en 2014-2015.

Droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules
Les droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), puis répartis dans divers ministères et organismes. Ces droits totalisant 1 058 millions de dollars en 2014-2015 étaient répartis de la façon suivante : – 881 millions de dollars au Fonds des réseaux de transport terrestre, pour financer le réseau routier et le transport en commun; – 69 millions de dollars à la SAAQ, pour financer le contrôle routier et l'accès au réseau routier, ce qui inclut, notamment, la délivrance et le renouvellement des permis de conduire, la gestion des examens de conduite et la gestion des contrôles des examens médicaux; – 75 millions de dollars à la Société de financement des infrastructures locales du Québec, notamment pour financer le transport en commun; – 33 millions de dollars au ministère des Transports, pour financer ses activités.

⁷ Les revenus des organismes incluent des ajustements de consolidation (élimination des opérations réciproques). Par exemple :

- la Commission des lésions professionnelles tire presque tout le financement de ses opérations d'une contribution de la CSST de 65 M\$;
- la CSST rembourse également 108 M\$ à la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- la Corporation d'urgences-santé se voit notamment amputer des revenus réalisés auprès des établissements du réseau de la santé, soit 18 M\$.

Par ailleurs, des ajustements semblables provenant d'Hydro-Québec sont aussi apportés, notamment au Fonds des générations (660 M\$), au Fonds des ressources naturelles (34 M\$) et à la Régie de l'énergie (10 M\$).

TABLEAU 4

Revenus tarifaires par organisme et fonds spécial
(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Fonds des réseaux de transport terrestre	876	958	1 017	1 045
Fonds des services de police	263	287	296	305
Société de l'assurance automobile du Québec	219	203	223	235
Fonds d'information sur le territoire	135	132	135	128
Autorité des marchés financiers	99	103	112	123
Société des établissements de plein air du Québec	93	97	98	100
Société de financement des infrastructures locales du Québec	66	70	73	75
Revenu Québec	59	68	63	72
Commission des normes du travail	64	66	68	71
Régie du bâtiment du Québec	59	62	63	64
Agence métropolitaine de transport	55	58	61	63
Régie de l'assurance maladie du Québec	51	56	60	57
Centre de services partagés du Québec	52	50	61	50
Société québécoise des infrastructures	49	51	50	48
Fonds des registres du ministère de la Justice	29	30	32	33
Société québécoise de récupération et de recyclage	30	27	28	28
Fonds de gestion de l'équipement roulant	24	24	25	25
Société du Palais des congrès de Montréal	21	19	21	24
Société des traversiers du Québec	20	21	20	21
Autres	221	224	225	228
Sous-total	2 483	2 608	2 732	2 795
Revenus de redevances				
Fonds vert	321	313	336	517
Fonds des ressources naturelles – Aménagement durable du territoire forestier	114	162	220	239
Fonds des générations ⁽¹⁾	91	91	93	101
Fonds des ressources naturelles	32	26	26	36
Sous-total	558	592	675	893
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	3 041	3 200	3 407	3 688
TOTAL DES DÉPENSES⁽²⁾	5 997	6 288	6 754	6 886
Proportion des revenus tarifaires par rapport aux dépenses	50,7 %	50,9 %	50,4 %	53,6 %

(1) En raison d'ajustements de consolidation, sont exclues les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec, qui s'élevaient à 660 M\$ en 2014-2015.

(2) Sont exclues, notamment, les dépenses des organismes et des fonds spéciaux comptabilisées dans les sections des réseaux et des organismes et fonds spéciaux qui fournissent des services principalement aux ministères, aux organismes et aux réseaux.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux

Le total des revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux s'élevait à 2,8 milliards de dollars en 2014-2015.

En 2014-2015, les revenus de droits, de permis et de ventes du Fonds des réseaux de transport terrestre s'élevaient à 1 045 millions de dollars. Ces revenus provenaient des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules dans une proportion de 84 % (881 millions de dollars). Les autres revenus tarifaires du fonds provenaient essentiellement des contributions des automobilistes aux transports en commun.

Les revenus du Fonds des services de police provenaient principalement de la facturation aux municipalités des services policiers de la Sûreté du Québec.

Les revenus de la SAAQ sont composés des frais d'administration perçus et des droits d'immatriculation retenus pour financer le contrôle routier.

Le Fonds d'information sur le territoire tirait ses revenus principalement des services d'enregistrement des droits immobiliers (63 %) et de ventes, de droits et d'honoraires liés à la réforme cadastrale (29 %).

❑ Revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux

Le total des revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux s'élevait à 893 millions de dollars en 2014-2015.

Ces revenus se retrouvent principalement au Fonds vert. Les revenus de redevances de ce fonds se chiffraient à 517 millions de dollars en 2014-2015. Les ventes de permis échangeables du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec comptaient pour 54 % des revenus de redevances du Fonds vert.

❑ Le coût des services tarifés des organismes et des fonds spéciaux

En 2014-2015, les revenus de tarification pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts des services s'élevaient à 2,5 milliards de dollars, ce qui représente 90 % des revenus de tarification, excluant les redevances des organismes et des fonds spéciaux.

- Ces revenus ont permis de financer en moyenne 47 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.

❑ Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

En 2014-2015, une proportion de 35 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux était déterminée sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

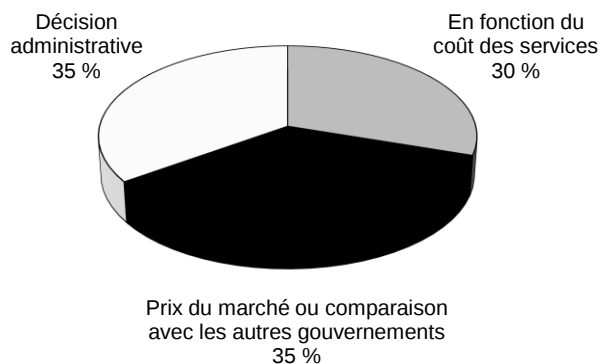
— Par exemple, les tarifs de services dans les parcs et réserves de la Société des établissements de plein air du Québec sont fixés par comparaison avec le marché.

Une proportion de 35 % des revenus de tarification était déterminée par décision administrative.

La proportion restante de 30 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux était établie en fonction du coût des services.

GRAPHIQUE 8

Méthode de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2014-2015 (en pourcentage)



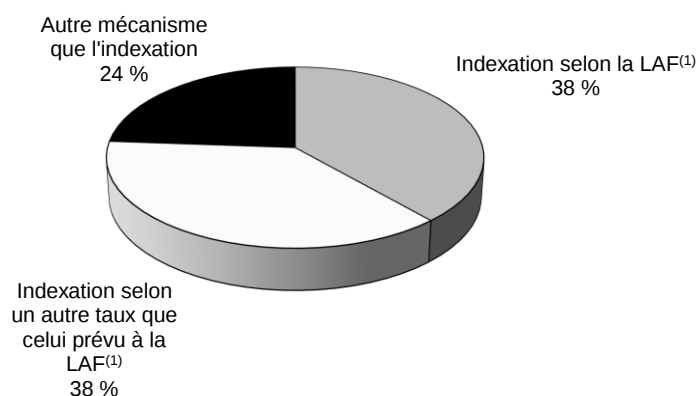
❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

Les tarifs étaient assujettis à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière pour 38 % des revenus tarifaires des organismes et des fonds spéciaux, alors qu'une proportion de 38 % des revenus de tarification était assujettie à un autre taux d'indexation.

Finalement, pour 24 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux, les tarifs ont été révisés de façon périodique par un mécanisme autre que l'indexation. Par exemple, certains tarifs sont révisés annuellement de façon à récupérer les coûts de prestation des services.

GRAPHIQUE 9

Indexation et révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2014-2015 (en pourcentage)



(1) Loi sur l'administration financière.

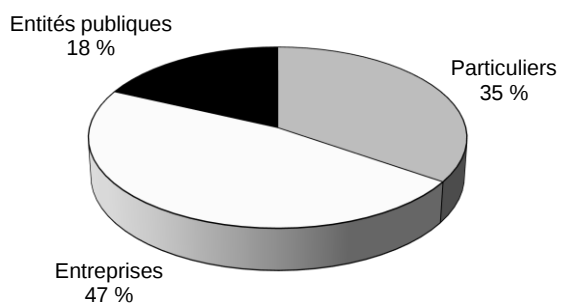
❑ Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur

En 2014-2015, les organismes et les fonds spéciaux percevaient 47 % de leurs revenus de tarification auprès des entreprises et 35 % auprès des particuliers.

Par ailleurs, 18 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux ont été perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 10

Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur – 2014-2015
(en pourcentage)



3.3 Secteur de la santé

Les revenus de tarification du secteur de la santé s'élevaient à 3,5 milliards de dollars en 2014-2015. Ils se composaient principalement des revenus du réseau de la santé et des primes et contributions des adhérents au régime public d'assurance médicaments.

Les revenus de tarification du secteur de la santé représentaient 9,0 % des dépenses totales du secteur de la santé, qui s'élevaient à 38,3 milliards de dollars en 2014-2015.

TABLEAU 5

Revenus de tarification du secteur de la santé
(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Réseau de la santé	1 502	1 555	1 591	1 607
Assurance médicaments	1 618	1 644	1 732	1 766
Ministère de la Santé et des Services sociaux	9	9	13	12
Régie de l'assurance maladie du Québec	51	56	60	57
Corporation d'urgences-santé	9	9	9	9
Institut national de santé publique du Québec	6	4	4	5
Héma-Québec	0	1	1	2
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	3 195	3 278	3 410	3 459
TOTAL DES DÉPENSES DU SECTEUR DE LA SANTÉ⁽¹⁾	34 017	35 509	37 102	38 269
Proportion des revenus de tarification par rapport aux dépenses	9,4 %	9,2 %	9,2 %	9,0 %

(1) Sont comprises les dépenses de programmes, les dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux, ainsi que les dépenses assumées par les usagers et autres entités.

❑ Réseau de la santé

Pour le réseau de la santé, les revenus de tarification s'élevaient à 1,6 milliard de dollars en 2014-2015. Ils ne représentaient que 4,8 % du financement total du réseau, puisque les régimes d'assurance hospitalisation et d'assurance maladie, financés par les taxes et impôts, permettent à l'ensemble de la population d'obtenir des services hospitaliers et médicaux.

Avec 799 millions de dollars en 2014-2015, les contributions des adultes hébergés représentaient environ 70 % des revenus reliés à la prestation de soins de santé.

Les revenus des activités complémentaires et des activités commerciales servent à financer des dépenses non reliées à la prestation des soins de santé. On y retrouve, par exemple, les revenus liés au stationnement et aux services de recherches.

TABLEAU 6

Financement du réseau de la santé par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Revenus de tarification – Prestation des soins de santé				
Contributions des adultes hébergés	735	764	787	799
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	58	56	54	49
Prestations fiscales pour enfants placés en famille d'accueil	49	51	51	49
Facturation de services				
– Établissements publics				
• Résidents canadiens	41	39	41	40
• Résidents étrangers	34	36	35	40
• Gouvernement du Canada	23	48	38	36
• Autres revenus	5	2	2	3
– Établissements privés conventionnés ⁽¹⁾	112	116	117	117
Sous-total – Prestation des soins de santé	1 057	1 111	1 123	1 134
Activités commerciales	99	104	119	121
Activités complémentaires ⁽²⁾	347	341	349	353
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	1 504	1 555	1 591	1 607
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec et autres sources de revenus	28 250	29 645	31 206	32 172
FINANCEMENT TOTAL DU RÉSEAU DE LA SANTÉ⁽³⁾	29 754	31 201	32 797	33 780
Proportion des revenus de tarification par rapport au financement total	5,1 %	5,0 %	4,8 %	4,8 %

(1) Cette catégorie comprend les revenus des contributions des adultes hébergés, des suppléments pour chambres privées et semi-privées, de la facturation de services, des activités commerciales et des activités complémentaires perçus par les établissements privés conventionnés.

(2) Cette catégorie comprend, entre autres, les revenus pour des projets de recherche financés notamment par le gouvernement fédéral et des entreprises pharmaceutiques.

(3) Ce montant correspond aux dépenses du secteur de la santé excluant le coût du régime d'assurance médicaments et les dépenses des organismes autres que budgétaires de la santé et des services sociaux.

■ Fixation et indexation des tarifs dans le réseau de la santé

Les tarifs des contributions des adultes hébergés et des suppléments pour chambres privées et semi-privées ont été établis sur la base des coûts, sans toutefois en couvrir la totalité. Ces tarifs sont indexés annuellement selon le taux utilisé par la Régie des rentes du Québec, qui était établi à 1,8 % au 1^{er} janvier 2015.

Les tarifs payés par les résidents canadiens, les résidents étrangers ou le gouvernement du Canada sont fixés par entente interprovinciale ou avec le gouvernement fédéral. Ces tarifs sont également révisés par entente.

Les tarifs des activités complémentaires et des activités commerciales sont fixés sur la base des prix du marché. Ces tarifs sont donc révisés annuellement en fonction des conditions du marché au moment de la révision.

❑ L'assurance médicaments

Le régime public d'assurance médicaments du Québec a été mis en place le 1^{er} janvier 1997. L'inscription à ce régime est obligatoire pour ceux qui ne peuvent être couverts par un régime privé.

En plus d'une prime versée au moment de la production de la déclaration de revenus, les assurés doivent payer une franchise mensuelle et un certain pourcentage du coût des médicaments. Une contribution mensuelle maximale est établie, et tout excédent est à la charge du régime.

Les primes et les contributions des assurés (franchises et coassurances) au régime public d'assurance médicaments du Québec sont établies par évaluations actuarielles. Elles sont révisées chaque année sur la base de l'évolution des coûts du régime.

Globalement, la part des coûts assumée par les assurés est passée de 40,1 % à 41,5 % entre 2011-2012 et 2014-2015.

TABEAU 7

Évolution des primes et des coûts du régime public d'assurance médicaments du Québec (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Primes	864	884	973	983
Franchises et coassurances	754	760	759	783
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	1 618	1 644	1 732	1 766
Coût pour le gouvernement	2 420	2 426	2 329	2 488
COÛT TOTAL DU RÉGIME	4 038	4 070	4 062	4 254
Pourcentage des primes et contributions sur le coût total du régime	40,1 %	40,4 %	42,6 %	41,5 %

Les prestataires d'aide financière de dernier recours obtiennent gratuitement les médicaments dont ils ont besoin. De leur côté, les personnes âgées de 65 ans ou plus assumaient 42,0 % des coûts des médicaments qu'elles avaient consommés en 2014-2015. Cette proportion était de 72,9 % chez les autres assurés.

TABEAU 8

Financement du régime public d'assurance médicaments, par type d'assurés, en 2014-2015 (en millions de dollars)

	Prestataires d'aide financière	Personnes de 65 ans ou plus	Autres assurés	Total
Primes	0	521	462	983
Franchises et coassurances	0	550	233	783
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	0	1 071	695	1 766
TOTAL DES DÉPENSES	749	2 552	953	4 254
Proportion des primes et des contributions par rapport au coût total	0,0 %	42,0 %	72,9 %	41,5 %

Information sur les services de transport ambulancier

Au Québec, à l'exception des régions de Montréal et de Laval, les soins préhospitaliers d'urgence (ou transport ambulancier) sont offerts par des entreprises ambulancières qui ont conclu des contrats de service avec le gouvernement. Les entreprises ambulancières sont principalement des entreprises privées et des coopératives de travailleurs, mais aussi des organismes sans but lucratif.

Les services privés d'ambulance sont financés par des contributions du gouvernement, les contributions des usagers et les contributions d'autres organismes comme le Fonds d'assurance automobile. Les revenus de tarification des services d'ambulance privés ne sont pas inclus dans le tableau 5 de la page 28, qui ne présente que les données du réseau public.

Dans les régions de Montréal et de Laval, les services ambulanciers sont assurés par la Corporation d'urgences-santé, un organisme gouvernemental¹. Comme les services privés d'ambulance, la Corporation d'urgences-santé est financée au moyen d'une contribution gouvernementale et des contributions des usagers et d'autres organismes.

Les tarifs de transport ambulancier sont uniformes pour la totalité du territoire québécois. Ces tarifs comprennent un montant de 125 \$ pour la prise en charge d'un malade, auquel s'ajoute 1,75 \$ pour chaque kilomètre parcouru en ambulance.

Financement des services d'ambulance – 2014-2015 (en millions de dollars)

	Corporation d'urgences-santé	Ambulances privées	TOTAL
Revenus de tarification			
Contributions des usagers	8	18	26
Autres ⁽¹⁾	1	6	7
TOTAL – REVENUS DE TARIFICATION	10	23	33
Contributions du gouvernement du Québec ⁽²⁾	116	479	595
FINANCEMENT TOTAL	126	502	628
Part des revenus de tarification dans le financement total	7,5 %	4,7 %	5,3 %

Sources : Comptes de la santé 2013-2014 à 2015-2016 et *Rapport annuel de gestion 2014-2015* de la Corporation d'urgences-santé. Calculs du ministère des Finances.

(1) Sont notamment incluses les contributions de la Société de l'assurance automobile du Québec, du gouvernement fédéral, dont le ministère de la Défense nationale, Anciens Combattants Canada et Santé Canada, les contributions des employeurs et les contributions de Sécurité publique Canada (pénitenciers).

(2) Sont inclus les montants des transports assumés par les établissements de santé et de services sociaux et par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les prestataires de la sécurité du revenu.

1 Les revenus tarifaires et les dépenses de la Corporation d'urgences-santé sont inclus dans la section 3.2 du présent rapport. Les informations détaillées sur la tarification de la Corporation d'urgences-santé sont présentées dans l'annexe II.

3.4 Réseaux de l'éducation

Les revenus de tarification des réseaux de l'éducation⁸ s'élevaient à 2,6 milliards de dollars en 2014-2015. Ils provenaient notamment des frais de scolarité, des frais administratifs et de la vente de biens et services.

Ces revenus de tarification représentaient 12,9 % du financement total des réseaux de l'éducation, qui s'élevait à 20,2 milliards de dollars en 2014-2015.

TABEAU 9

Financement des réseaux de l'éducation par les revenus de tarification

(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Revenus de tarification				
Préscolaire, primaire et secondaire	809	830	851	908
Collégial	228	237	239	243
Universitaire	1 249	1 340	1 406	1 453
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	2 285	2 408	2 495	2 604
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	14 676	14 850	15 556	15 600
Taxes scolaires	1 532	1 584	1 793	1 961
FINANCEMENT DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION⁽¹⁾	18 493	18 841	19 846	20 168
Proportion des revenus de tarification par rapport au financement	12,4 %	12,8 %	12,6 %	12,9 %

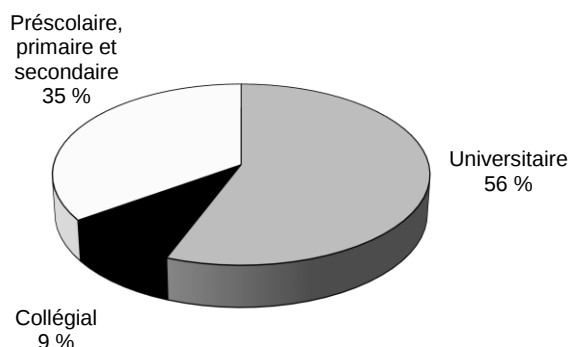
(1) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

En 2014-2015, les revenus de tarification des réseaux de l'éducation provenaient à 56 % des universités, à 35 % du préscolaire, du primaire et du secondaire et à 9 % du collégial.

GRAPHIQUE 11

Répartition des revenus de tarification des réseaux de l'éducation – 2014-2015

(en pourcentage)



⁸ Sont compris le réseau relevant des commissions scolaires, le réseau collégial et le réseau universitaire.

❑ Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Les revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire s'élevaient à 908 millions de dollars en 2014-2015, comparativement à 851 millions de dollars en 2013-2014, ce qui constitue une hausse de 57 millions de dollars.

Les principaux revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire provenaient des activités administratives, d'enseignement et de formation (392 millions de dollars) ainsi que des services de garde (348 millions de dollars).

Des trois réseaux de l'éducation, le réseau du préscolaire, du primaire et du secondaire est celui où l'on observe le plus faible pourcentage de financement par tarification de ses activités. Ceci s'explique par la gratuité de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

Le taux de financement a atteint 7,2 % en 2014-2015, comparativement à 7,0 % en 2011-2012.

TABEAU 10

Financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Revenus de tarification				
Droits de scolarité				
– Adultes	11	10	9	9
– Autres ⁽¹⁾	11	14	18	27
Droits relatifs à un cours ⁽²⁾	52	54	55	60
Ventes de biens et services				
– Résidences	1	1	1	1
– Services alimentaires	16	16	14	14
– Services de garde	281	298	322	348
– Transport scolaire	12	13	13	16
– Activités administratives, d'enseignement, de formation et autres ⁽³⁾	387	385	378	392
– Location d'immeubles	39	40	41	41
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	809	830	851	908
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	9 150	9 292	9 611	9 695
Taxes scolaires	1 532	1 584	1 793	1 961
FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE⁽⁴⁾	11 490	11 706	12 255	12 564
Pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement	7,0 %	7,1 %	6,9 %	7,2 %

(1) Il s'agit d'élèves autochtones, des élèves de l'extérieur du Québec et des élèves concernés par une entente entre une commission scolaire et un organisme scolaire ailleurs au Canada.

(2) Sont inclus, par exemple, les sommes reçues d'une entreprise pour l'inscription d'employés à un cours de formation professionnelle.

(3) Sont inclus des frais pour des fournitures et du matériel scolaire, pour la surveillance du midi et pour des activités sportives, culturelles et sociales.

(4) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire

Les droits de scolarité des adultes et des autres clientèles, comme les élèves venant de l'extérieur du Québec, sont déterminés et révisés périodiquement de manière à récupérer les coûts.

Les autres tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, à l'exception de ceux des services de garde, sont établis par les commissions scolaires. Ces tarifs concernent la vente de biens et services et sont fixés de façon à récupérer les coûts ou, dans certains cas, en fonction de la valeur marchande du bien ou du service.

Information sur la tarification de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire privés subventionnés

Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du réseau public, offre aux élèves québécois un enseignement gratuit aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire sont aussi offerts par certains établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec. Ces établissements sont également financés par des droits de scolarité et d'autres sources de revenus. Les revenus de tarification de ces établissements privés ne sont pas inclus dans le tableau 10, qui présente uniquement les données du réseau public.

En 2014-2015, le financement total des établissements préscolaires, primaires et secondaires privés subventionnés a totalisé 1 241 millions de dollars. Ce financement provenait principalement :

- des droits de scolarité (359 millions de dollars ou 29 %);
- de contributions du gouvernement du Québec (550 millions de dollars ou 44 %).

Financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire privés subventionnés – 2014 2015

	En M\$	Proportion
Revenus de tarification		
Droits de scolarité	359	29 %
Revenus d'entreprises auxiliaires	266	21 %
TOTAL – REVENUS DE TARIFICATION	625	50 %
Autres sources de financement		
Contributions du gouvernement	550	44 %
Autres revenus ⁽¹⁾	66	5 %
FINANCEMENT TOTAL	1 241	100 %

(1) Sont inclus, notamment, les dons et les revenus de placements.
Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

□ Enseignement collégial

En 2014-2015, les revenus de tarification du niveau collégial s'élevaient à 243 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 4 millions de dollars par rapport à 2013-2014.

Dans les collèges, la vente de biens et services constituait la source de tarification la plus importante en 2014-2015, générant un peu plus du tiers des revenus de tarification. Les droits d'inscription et les droits de scolarité représentaient un peu plus du quart des revenus de tarification.

Le pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement total s'établissait à 9,3 % en 2014-2015.

TABLEAU 11

Financement de l'enseignement collégial par les revenus de tarification

(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Revenus de tarification				
Droits d'inscription et droits de scolarité				
– Étudiants résidents du Québec	61	64	66	67
– Étudiants canadiens non-résidents du Québec	1	1	1	1
– Étudiants étrangers	3	3	3	4
Ventes de biens et services	81	82	83	89
Locations	23	26	27	27
Autres revenus ⁽¹⁾	59	63	60	55
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	228	237	239	243
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	2 149	2 174	2 333	2 367
FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL⁽²⁾	2 377	2 411	2 571	2 610
Pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement	9,6 %	9,8 %	9,3 %	9,3 %

(1) Sont inclus, entre autres, des revenus liés aux formations auprès d'entreprises privées, aux stationnements, aux services de cafétéria ainsi qu'aux services de photocopie et de reprographie de documents.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement collégial

Les frais de scolarité des étudiants résidents du Québec inscrits à temps partiel et les plafonds des autres frais d'admission et d'inscription ont été établis par décision administrative.

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont fixés en fonction des droits similaires exigés dans les autres provinces canadiennes.

En ce qui concerne les étudiants étrangers, les droits de scolarité sont fixés en fonction des coûts. Ces droits sont révisés annuellement.

Les autres revenus de tarification dans le secteur collégial proviennent de la prestation d'un service ou de la vente ou de la location d'un bien. Ces tarifs sont fixés par les établissements collégiaux, soit de façon à récupérer les coûts, soit selon la valeur au marché.

Information sur la tarification de l'enseignement collégial privé subventionné		
Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du réseau des cégeps, offre aux étudiants québécois inscrits à temps plein un enseignement gratuit au niveau collégial.		
L'enseignement collégial est aussi offert par certains établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec. Ces établissements sont également financés par des droits de scolarité et d'autres sources de revenus. Les revenus de tarification des collèges privés ne sont pas inclus dans le tableau 11, qui présente uniquement les données du réseau public.		
En 2014-2015, le financement total des collèges privés subventionnés a totalisé 227 millions de dollars. Ce financement provenait principalement :		
— des droits de scolarité (84 millions de dollars ou 37 %);		
— de contributions du gouvernement du Québec (118 millions de dollars ou 52 %).		
Financement de l'enseignement collégial privé subventionné – 2014 2015		
	En M\$	Proportion
Revenus de tarification		
Droits de scolarité	84	37 %
Revenus d'entreprises auxiliaires	20	9 %
TOTAL – REVENUS DE TARIFICATION	104	46 %
Autres sources de financement		
Contributions du gouvernement	118	52 %
Autres revenus ⁽¹⁾	5	2 %
FINANCEMENT TOTAL	227	100 %
(1) Sont inclus, notamment, les dons et les revenus de placements. Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.		

□ Enseignement universitaire

En 2014-2015, les revenus de tarification du niveau universitaire s'élevaient à 1,5 milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 47 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

Le pourcentage de revenus de tarification par rapport au financement total de l'enseignement universitaire s'établissait à 29,1 % en 2014-2015.

TABLEAU 12

Financement de l'enseignement universitaire par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Revenus de tarification				
Droits de scolarité	495	527	538	557
Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec	46	45	47	49
Montants forfaitaires des étudiants étrangers	119	129	142	153
Frais d'admission et d'inscription et amendes	122	134	145	151
Cotisations aux services aux étudiants	63	66	70	72
Ventes aux étudiants	83	88	97	104
Ventes externes				
– Enseignement	44	42	43	45
– Recherche	8	9	14	12
– Soutien (administration, bibliothèque, informatique et autres)	38	44	45	42
– Services à la collectivité	36	46	41	45
– Services aux étudiants	37	41	45	45
– Services auxiliaires (résidences, cafétéria et autres)	159	169	179	179
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	1 249	1 340	1 406	1 453
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	3 377	3 384	3 614	3 541
FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE⁽²⁾	4 626	4 724	5 020	4 994
Pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement	27,0 %	28,4 %	28,0 %	29,1 %

(1) Estimation du ministère des Finances. Sont compris le financement direct, les dépenses liées aux retraites, les dépenses d'administration du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, le soutien à des partenaires en éducation et l'aide financière aux études.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement universitaire

Le montant maximal des droits de scolarité est fixé annuellement par le gouvernement sur recommandation de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur. Ce montant était fixé à 2 273 \$ sur la base d'une année de 30 crédits pour la période de septembre 2014 à août 2015.

Depuis 2013-2014, le montant maximal des droits de scolarité est indexé annuellement en fonction de la croissance du revenu disponible des ménages par habitant.

— En 2014-2015, le taux d'indexation applicable aux droits de scolarité était de 2,2 %.

Les montants forfaitaires exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont fixés en fonction de la moyenne canadienne des droits de scolarité hors Québec. Ces droits sont indexés annuellement par un facteur permettant de maintenir les droits annuels acquittés par les étudiants canadiens non-résidents du Québec au niveau de la moyenne canadienne.

Les montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers sont divisés en deux volets : le volet réglementé et le volet déréglementé.

— Les montants forfaitaires du volet réglementé sont fixés en fonction des coûts. Ces montants sont révisés annuellement afin de tenir compte des variations de coûts.

— Le volet déréglementé concerne six familles disciplinaires du premier cycle (sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration et droit). Les montants forfaitaires pour ces disciplines sont fixés directement par les universités.

Les frais d'admission et d'inscription ainsi que les cotisations aux services aux étudiants sont fixés par les universités. Les règles budgétaires des universités publiées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur balisent toutefois la hausse annuelle maximale de ces frais, sauf en cas d'entente entre une université et une association représentant ses étudiants.

Les tarifs des ventes aux étudiants et des ventes externes sont déterminés par les universités. Ces tarifs sont fixés de façon à récupérer les coûts ou selon la valeur marchande du bien.

3.5 Services de garde

En 2014-2015, la contribution parentale provenant des places à contribution réduite totalisait 386 millions de dollars.

La proportion des dépenses totales pour les services de garde financée par la contribution parentale est restée relativement stable depuis quatre ans, s'établissant à 13,8 % en 2014-2015.

TABEAU 13

Financement des services de garde (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Contribution parentale	356	357	361	386
Contribution gouvernementale	2 240	2 253	2 333	2 410
FINANCEMENT TOTAL	2 596	2 610	2 694	2 796
Proportion financée par la contribution parentale	13,7 %	13,7 %	13,4 %	13,8 %

Sources : Ministère de la Famille et comptes publics.

Le nombre de places de garde⁹ à contribution réduite a augmenté de 10 133 places entre 2011-2012 et 2014-2015, ce qui équivaut à une croissance de 4,7 %.

TABEAU 14

Nombre de places de garde à contribution réduite

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Centres de la petite enfance	84 672	85 831	86 770	89 833
Milieu familial	91 626	91 663	91 664	91 664
Garderies subventionnées	41 036	41 590	43 549	45 970
TOTAL	217 334	219 084	221 983	227 467

Source : Ministère de la Famille.

⁹ Sont exclus les services de garde en milieu scolaire, qui font partie du secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

En ce qui concerne la contribution gouvernementale quotidienne moyenne par place, en 2014-2015 :

- elle est passée de 53,59 \$ à 52,62 \$ dans les centres de la petite enfance (CPE), ce qui constitue une diminution de 1,8 %;
- en milieu familial, elle est passée de 27,83 \$ à 29,68 \$, ce qui représente une progression de 6,6 %;
- dans les garderies subventionnées, elle est passée de 43,03 \$ à 43,72 \$, ce qui correspond à une augmentation de 1,6 %.

Pour l'année 2014-2015, la contribution d'un parent pour une place dans un centre de la petite enfance représentait 11,3 % du coût total, comparativement à 18,4 % dans une garderie en milieu familial et à 13,3 % dans une garderie subventionnée.

TABLEAU 15

Contributions quotidiennes moyennes par place annualisée
(en dollars)

	Contribution gouvernementale ⁽¹⁾				Contribution parentale ⁽²⁾ / coût total en 2014-2015
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	
Centres de la petite enfance	52,53	52,35	53,59	52,62	11,3 %
Milieu familial	27,46	26,97	27,83	29,68	18,4 %
Garderies subventionnées	42,32	42,61	43,03	43,72	13,3 %

(1) Sont inclus l'aide au fonctionnement, le financement des infrastructures des CPE ainsi que le régime de retraite du personnel des CPE et des garderies subventionnées.

(2) La contribution parentale moyenne payée par jour est inférieure au montant fixé par règlement puisque certains parents, soit ceux bénéficiant de l'aide de dernier recours, sont partiellement exemptés de payer la contribution parentale.

Source : Ministère de la Famille.

Évolution de la contribution parentale aux services de garde à contribution réduite

Depuis 1997, le gouvernement du Québec a implanté progressivement des services de garde à contribution réduite pour les enfants d'âge préscolaire. Lors de la mise en place du programme, la contribution parentale quotidienne était de 5 \$ par enfant.

Cette contribution a été révisée une première fois en 2004, passant à 7 \$. Le 1^{er} octobre 2014, elle est passée à 7,30 \$ par jour.

Révision de la contribution

Depuis le 22 avril 2015, une contribution additionnelle modulée selon le revenu familial est exigée. Cette contribution payable lors de la production de la déclaration de revenus s'ajoutait au tarif de 7,30 \$ par jour payé au service de garde.

À la suite de l'ajout de la contribution modulée, la contribution quotidienne correspondait à :

- 7,30 \$, jusqu'à un revenu familial de 50 000 \$;
- 8 \$, jusqu'à un revenu familial de 75 000 \$;
- 20 \$, atteint à un revenu familial de 155 000 \$.

Toutefois, cette contribution additionnelle est réduite de moitié pour le second enfant fréquentant un service de garde subventionné et elle n'est pas demandée à l'égard du troisième enfant et des suivants.

Ainsi, le gouvernement prévoit que la contribution parentale représentera, à la suite de cette révision, une part d'environ 20 % du total des coûts des services de garde, soit un niveau comparable à celui qui prévalait lors de la mise en place du réseau des services de garde subventionnés en 1997.

Indexation annuelle

Par ailleurs, pour que le financement des services de garde par le maintien d'une juste part provenant des contributions parentales soit assuré, la contribution parentale de base et la contribution additionnelle modulée sont, depuis 2016, indexées annuellement au 1^{er} janvier.

Le taux d'indexation qui sert à hausser les tarifs de garde est déterminé selon le plus élevé des taux suivants :

- le taux de croissance annuel moyen du coût des places subventionnées pour les services de garde éducatifs;
- le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars.

3.6 Régimes d'assurance

Les revenus des différents régimes d'assurance proviennent des primes et des cotisations des adhérents. Ils s'élevaient à 7,7 milliards de dollars en 2014-2015.

TABLEAU 16

Revenus des régimes d'assurance (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
CSST ⁽¹⁾	2 554	2 663	2 688	2 598
SAAQ ⁽¹⁾	1 164	1 197	1 289	1 218
Assurance médicaments ⁽²⁾	1 618	1 644	1 732	1 766
Assurance parentale ⁽¹⁾	1 802	1 927	1 976	2 039
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	206	176	146	68
Fonds d'assurance récolte	32	33	27	24
TOTAL	7 376	7 640	7 857	7 713

(1) L'exercice financier de la CSST, de la SAAQ et du Régime québécois d'assurance parentale se termine le 31 décembre.

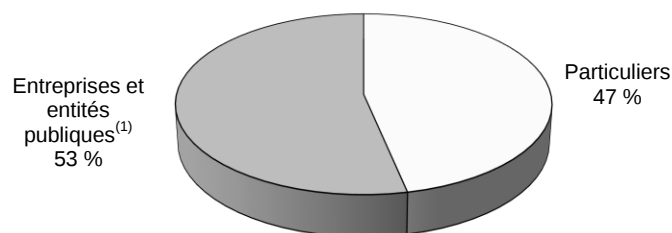
(2) Les détails sur l'assurance médicaments ont déjà été présentés à la section 3.3, « Secteur de la santé ».

Revenus de tarification des assurances par contributeur

En 2014-2015, les revenus des différents programmes d'assurance provenaient à 53 % des entreprises et des entités publiques et à 47 % des particuliers.

GRAPHIQUE 12

Revenus de tarification des assurances par contributeur – 2014-2015 (en pourcentage)



(1) Sont incluses les contributions du gouvernement du Québec à titre d'employeur au régime d'assurance administré par la CSST et à l'assurance parentale et les contributions des entités du gouvernement du Québec au régime d'assurance automobile.

❑ La CSST et la SAAQ

Le Fonds de la santé et de la sécurité du travail et le Fonds d'assurance automobile du Québec, administrés respectivement par la CSST et la SAAQ, doivent autofinancer leurs services par les cotisations au régime. Les coûts de la prestation de leurs services et les tarifs qui en découlent sont basés en tout ou en partie sur des évaluations actuarielles. Le Fonds de la santé et de la sécurité du travail et le Fonds d'assurance automobile ont tous deux dégagé un excédent en 2014-2015.

Le taux moyen des cotisations à la CSST est fixé chaque année. Ce taux s'élevait à 2,02 \$ en 2014-2015. Depuis 2008, la SAAQ ajuste annuellement les contributions d'assurance afin de prendre en compte l'évolution des coûts du régime.

TABEAU 17

Fonds de la santé et de la sécurité du travail (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Assurance santé et sécurité du travail (CSST)				
Cotisations au régime	2 554	2 663	2 688	2 598
Revenus de placement et autres	417	957	1 384	1 451
TOTAL DES REVENUS	2 971	3 620	4 072	4 048
Dépenses	3 045	2 792	3 242	3 508
Excédent (déficit) du régime	-74	828	829	540

TABEAU 18

Fonds d'assurance automobile du Québec (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Assurance automobile (SAAQ)				
Cotisations au régime	1 164	1 197	1 289	1 218
Revenus de placement et autres	399	679	823	977
TOTAL DES REVENUS	1 563	1 876	2 112	2 196
Dépenses	920	1 400	999	1 450
Excédent (déficit) du régime	643	476	1 113	745

❑ L'assurance parentale

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs et travailleuses admissibles qui prennent un congé de maternité, de paternité, parental ou d'adoption. Il est entré en vigueur en 2006.

Le régime a enregistré un excédent de 90 millions de dollars en 2014-2015. Les taux de cotisation sont demeurés inchangés depuis 2012.

TABLEAU 19

Régime québécois d'assurance parentale (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Cotisations au régime	1 802	1 927	1 976	2 039
Autres revenus ⁽¹⁾	5	6	6	6
TOTAL DES REVENUS	1 808	1 933	1 982	2 045
Dépenses	1 795	1 859	1 926	1 955
Excédent (déficit) du régime	13	74	56	90
Pourcentage des cotisations sur le coût total	100,4 %	103,7 %	102,6 %	104,3 %

(1) Sont inclus des intérêts et pénalités sur les cotisations au Régime québécois d'assurance parentale et des produits nets de placements.

❑ Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte

■ Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le gouvernement, par l'intermédiaire de La Financière agricole du Québec, contribue au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles à hauteur de 2 \$ par dollar versé par les adhérents¹⁰. Le fonds, dont le but est de garantir un revenu annuel net positif aux adhérents, a dégagé un excédent de 101 millions de dollars en 2014-2015, en raison, entre autres, d'une baisse des compensations versées aux adhérents.

TABEAU 20

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Contributions des adhérents	206	176	146	68
Contributions de La Financière agricole du Québec	382	307	266	137
TOTAL DES REVENUS	588	484	411	205
Compensations aux adhérents	410	408	259	100
Autres dépenses	9	7	5	4
TOTAL DES DÉPENSES	419	416	265	105
Excédent (déficit)	168	68	147	101
Pourcentage des contributions des adhérents sur les compensations reçues	50,1 %	43,2 %	56,2 %	68,0 %

¹⁰ Toutefois, pour les volumes trois fois supérieurs à la ferme type, la contribution du gouvernement est équivalente à celle des adhérents.

■ Fonds d'assurance récolte

Le Fonds d'assurance récolte vise à protéger les rendements des récoltes contre les risques incontrôlables non imputables à l'intervention humaine. Les contributions des adhérents en proportion des indemnités reçues sont passées de 85,2 % en 2013-2014 à 74,6 % en 2014-2015 à la suite d'une diminution des contributions.

TABLEAU 21

Fonds d'assurance récolte (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Contributions des adhérents	32	33	27	24
Contributions de La Financière agricole du Québec	48	49	42	36
Autres revenus ⁽¹⁾	3	6	12	12
TOTAL DES REVENUS	83	88	82	72
Indemnités aux adhérents	39	28	32	32
Autres dépenses	0	0	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	39	28	32	32
Excédent (déficit)	44	61	50	40
Pourcentage des contributions des adhérents sur les indemnités reçues	83,2 %	118,8 %	85,2 %	74,6 %

(1) Sont inclus des intérêts et des revenus de placements.

4. LES REVENUS DE LA VENTE D'ÉLECTRICITÉ PAR HYDRO-QUÉBEC

□ Revenus

Les revenus de la vente d'électricité¹¹ au Québec se sont élevés à 11,6 milliards de dollars en 2014, ce qui correspond à une hausse de 470 millions de dollars ou de 4,2 % par rapport à 2013. Cette augmentation résulte notamment des conditions climatiques rigoureuses de l'hiver 2013-2014.

TABLEAU 22

Vente totale d'électricité au Québec par secteur (en millions de dollars)

	2011	2012	2013	2014
Résidentiel	4 508	4 452	4 825	5 170
Commercial, institutionnel et petits industriels	3 377	3 370	3 504	3 657
Grands clients industriels et autres	2 835	2 620	2 756	2 728
TOTAL	10 720	10 442	11 085	11 555

¹¹ Les informations présentées dans cette section sont tirées du *Rapport annuel 2014* d'Hydro-Québec. Les données sont présentées par année civile.

❑ Méthodes de fixation et de révision des tarifs

La Régie de l'énergie a la compétence exclusive pour fixer les tarifs à la suite d'audiences publiques. Elle fixe ou modifie les conditions et les tarifs auxquels l'électricité est transportée et distribuée en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales que peut lui indiquer le gouvernement par décret.

En vertu des dispositions législatives qui encadrent ses activités, la Régie de l'énergie fixe les tarifs applicables par Hydro-Québec Distribution aux consommateurs. Ces tarifs sont établis à partir de quatre composantes, soit :

- les coûts de l'électricité achetée par Hydro-Québec Distribution à Hydro-Québec Production ou à d'autres fournisseurs (ce que l'on appelle les coûts de fourniture);
- les coûts de transport de cette électricité qu'Hydro-Québec Distribution doit acquitter à Hydro-Québec TransÉnergie;
- les coûts de distribution auprès des consommateurs;
- une juste rémunération des actifs d'Hydro-Québec Distribution, c'est-à-dire du capital investi par l'État actionnaire dans la distribution.

Cependant, selon la Loi sur la Régie de l'énergie, le coût de fourniture est fixé pour un volume de 165 TWh, représentant la consommation patrimoniale.

Pour l'électricité postpatrimoniale vendue au Québec au-delà des 165 TWh, le tarif inclut les quatre composantes du coût.

Par ailleurs, la Régie de l'énergie a pour mandat de se prononcer sur les demandes d'Hydro-Québec, sur qui repose la responsabilité de demander la révision des tarifs d'électricité.

Le bloc patrimonial
Les coûts de fourniture de l'électricité patrimoniale sont définis par la Loi sur la Régie de l'énergie depuis juin 2000 comme un volume de 165 TWh à un coût fixé initialement à 2,79 ¢/kWh. Le bloc patrimonial représente près de 90 % de l'électricité consommée au Québec. Comme annoncé lors du discours sur le budget 2013-2014, la Loi sur la Régie de l'énergie a été modifiée en juin 2013 afin que le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale soit indexé au rythme de l'indice des prix à la consommation total du Québec à compter de 2014. En 2014, le coût de fourniture du bloc patrimonial se situait à 2,82 ¢/kWh.

5. LES MESURES COMPENSATOIRES EN FAVEUR DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU

5.1 Mesures fiscales de soutien au revenu

Différentes mesures fiscales de soutien au revenu viennent hausser le revenu disponible des ménages québécois à faible revenu, notamment :

- le soutien aux enfants, qui améliore le revenu des familles à faible et à moyen revenu;
- les primes au travail (prime générale et prime adaptée), qui encouragent les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours à intégrer le marché du travail;
- le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés, qui vise à soutenir les personnes âgées afin qu'elles demeurent le plus longtemps possible dans leur propre résidence;
- le crédit d'impôt remboursable pour la solidarité¹², qui vise à protéger le pouvoir d'achat des ménages à faible et moyen revenu, en atténuant notamment le fardeau de la taxe de vente du Québec et les coûts d'occupation d'un logement, ainsi qu'à pallier, pour les résidents de certains villages nordiques, le coût de la vie plus élevé;
- l'indexation du régime d'imposition des particuliers.

¹² Annoncé à l'occasion du discours sur le budget 2010-2011, ce crédit d'impôt regroupe en un seul crédit les crédits d'impôt remboursables pour la taxe de vente du Québec, le remboursement d'impôt foncier et le crédit d'impôt remboursable pour les particuliers habitant sur le territoire d'un village nordique. Ce crédit, versé mensuellement, est accordé depuis le mois de juillet 2011.

5.2 Mesures spécifiques destinées à compenser la hausse de certains tarifs

Des mesures spécifiques déjà mises en œuvre permettent de compenser la hausse de certains tarifs pour les ménages à faible revenu.

Dans le domaine de la santé, des prestations spéciales sont accordées aux prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours pour couvrir certains frais médicaux¹³. Le gouvernement offre aussi des crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux.

Pour les réseaux de l'éducation, le calcul de l'aide financière aux études sous forme de prêts et bourses tient compte des contributions et des dépenses normalement liées à la poursuite des études, dont les frais de scolarité, ainsi que du revenu des étudiants et de leurs parents, le cas échéant. À ceci s'ajoute une aide fiscale qui permet à tous les étudiants de bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable pour les droits de scolarité ou d'examen¹⁴.

Par ailleurs, les bénéficiaires d'une habitation à loyer modique (HLM) ou du programme Supplément au loyer ne consacrent pas plus de 25 % de leur revenu à leurs frais de logement. Comme le coût du chauffage est inclus dans le loyer, il est en partie assumé par le programme¹⁵.

— En parallèle, par l'intermédiaire du programme Allocation-logement, le gouvernement du Québec offre une aide financière destinée à certains ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget pour payer leur loyer. Les coûts d'électricité sont inclus dans le calcul de l'aide financière.

Pour les services de garde, aucuns frais ne sont assumés par les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours pour l'équivalent de deux jours et demi ou cinq demi-journées par semaine.

Pour le transport en commun, les personnes âgées et les étudiants, qui ont généralement des revenus inférieurs à la moyenne, paient des tarifs inférieurs.

Pour le régime public d'assurance médicaments, la gratuité des médicaments est accordée aux bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours de même qu'à certaines personnes âgées à faible revenu¹⁶.

Depuis janvier 2006, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont été haussés, permettant ainsi d'accroître les ressources à la disposition des ménages à faible revenu.

Le 1^{er} mai 2011, le salaire minimum a été rehaussé de 0,15 \$, passant de 9,50 \$ à 9,65 \$ l'heure. Deux augmentations successives de 0,25 \$ ont été annoncées, prenant effet le 1^{er} mai 2012 et le 1^{er} mai 2013. Le salaire minimum a ainsi été porté à 10,15 \$ l'heure. Par la suite, le salaire minimum a connu trois hausses successives de 0,20 \$, soit le 1^{er} mai 2014, le 1^{er} mai 2015 et le 1^{er} mai 2016, pour finalement atteindre 10,75 \$ l'heure.

Enfin, depuis 2005, les prestations du Programme de solidarité sociale, qui vise les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, sont indexées au même taux que celui servant à l'indexation du régime d'imposition des particuliers. De plus, depuis 2009, les prestations du Programme d'aide sociale, qui vise les personnes aptes au travail, sont également pleinement indexées, alors qu'elles l'étaient à demi-taux auparavant.

¹³ Par exemple, le transport par ambulance, les orthèses, les prothèses, les lunettes et les lentilles.

¹⁴ Les intérêts payés sur un prêt étudiant donnent également droit à un crédit d'impôt non remboursable.

¹⁵ Par contre, les locataires doivent payer l'électricité (éclairage, appareils domestiques, eau chaude, etc.).

¹⁶ Il s'agit de personnes de 65 ans et plus recevant de 94 % à 100 % de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti.

TABLEAU 23

Tableau-synthèse des mesures compensatoires destinées aux ménages à faible revenu

Mesures compensatoires	
Réseau de la santé	– Prestations spéciales pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours – Crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux
Réseaux de l'éducation	– Aide financière aux études – Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen – Crédit d'impôt à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant
Tarifs d'électricité	– Programme Supplément au loyer – Habitations à loyer modique (HLM) – Programme Allocation-logement
Services de garde à contribution réduite	– Aucune contribution pour deux jours et demi ou cinq demi-journées par semaine pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours
Transport en commun	– Tarifs moins élevés pour les personnes âgées et les étudiants
Régime public d'assurance médicaments	– Gratuité des médicaments prescrits pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours – Prime établie en fonction du revenu familial – Carnet de réclamation pour les travailleurs qui bénéficiaient des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours – Gratuité des médicaments prescrits pour les personnes âgées recevant au moins 94 % de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti
Mesures fiscales d'application générale	– Prime au travail – Soutien aux enfants – Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés – Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité – Indexation du régime d'imposition des particuliers
Autres mesures d'application générale	– Bonification du salaire minimum – Indexation des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours – Aide juridique

TABLEAU 24

Coûts de certaines mesures d'aide aux particuliers à faible revenu
(en millions de dollars)

Mesures compensatoires	2014 ^P
Soutien aux enfants	
– Paiement de soutien aux enfants	2 115
– Supplément pour enfant handicapé	86
Primes au travail	
– Générale	319
– Adaptée	7
– Supplément aux prestataires d'aide de dernier recours	5
Crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés	349
Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité	1 774
Indexation du régime d'imposition des particuliers	253
Prestations spéciales accordées aux bénéficiaires d'aide de dernier recours ⁽¹⁾	89
Crédits d'impôt non remboursables pour frais médicaux	
– Frais médicaux	658
– Soins médicaux non dispensés dans la région de résidence	f
– Déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	27
Crédits d'impôt remboursables pour frais médicaux	55
Crédit d'impôt non remboursable pour intérêts payés sur un prêt étudiant	11
Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen ⁽²⁾	59
Programme Allocation-logement ⁽¹⁾	74
Exemption de la contribution parentale pour frais de garde aux bénéficiaires d'aide de dernier recours	12
Indexation de l'aide de dernier recours	28

P : Projections.

f : Le coût de la mesure est inférieur à 2 M\$.

(1) En année financière (2014-2015).

(2) Ce montant exclu 23 M\$ pour le transfert du crédit d'impôt pour les frais de scolarité et d'examen aux parents et aux grands-parents, en 2014.

ANNEXE I : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES MINISTÈRES

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, le cas échéant, à l'exception des organismes budgétaires suivants¹⁷, dont les données sont présentées séparément :

- Régie du logement;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Curateur public du Québec;
- Office de la protection du consommateur;
- Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Sûreté du Québec;
- Commission des transports du Québec.

Légende
La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé : – en fonction du coût des services (CS). Aux fins du présent rapport, la mention CS s'applique aux services dont les coûts de prestations sont connus et dont la base de fixation n'est pas le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements; – selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG); – par décision administrative (DA). Aux fins du présent rapport, les tarifs considérés comme étant fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service. Les catégories de revenus pour lesquelles les revenus de tarification sont inférieurs à 500 \$ ne sont pas prises en compte dans ces annexes. Dans les tableaux qui suivent, le tiret indique que le tarif n'était pas en application dans le ministère ou l'organisme au cours de l'année concernée. La mention « n.d. » indique que la donnée n'était pas disponible. La mention « n.a. » indique que la donnée ne s'applique pas. Elle est utilisée pour les coûts et niveaux de financement des revenus de redevances ainsi que pour les niveaux de financement des tarifs fixés sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

¹⁷ Les données des organismes budgétaires sont présentées selon leur année financière.

Affaires municipales et Occupation du territoire
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
RÉGIE DU LOGEMENT							
Droits et permis							
Frais exigibles par la Régie du logement	4 779	16 105	30 %	4 627	16 826	27 %	CS
Sous-total	4 779	16 105	30 %	4 627	16 826	27 %	
Ventes de biens et services							
Photocopies de documents	23	23	100 %	25	25	100 %	CS
Sous-total	23	23	100 %	25	25	100 %	
TOTAL	4 801	16 128	30 %	4 652	16 851	28 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Abattoir et atelier	273	758	36 %	265	735	36 %	CS
Études de dossiers	533	1 483	36 %	662	1 839	36 %	CS
Inséminateurs	17	46	36 %	18	50	36 %	CS
Mise en marché	94	261	36 %	128	356	36 %	CS
Pêche commerciale	75	81	93 %	85	74	115 %	CS
Préparation ou mise en conserve du poisson	70	195	36 %	46	127	36 %	CS
Régie des marchés agricoles	83	230	36 %	50	139	36 %	CS
Restauration et vente au détail d'aliments	12 962	36 005	36 %	13 273	36 869	36 %	CS
Vente et mélange d'aliments médicamenteux	27	76	36 %	26	71	36 %	CS
Ventes à l'encan	3	8	36 %	4	10	36 %	CS
Sous-total	14 137	39 142	36 %	14 555	40 269	36 %	
Ventes de biens et services							
Analyse de l'eau potable	6	15	36 %	12	32	36 %	CS
Autres aides à l'agriculteur	1 005	3 123	n.a.	1 006	3 059	n.a.	MAG
Cale de halage	65	130	50 %	77	132	58 %	CS
Constitutions de titres	1	1	100 %	0	0	n.a.	CS
Eau	84	153	55 %	86	274	31 %	CS
Location de terrains et bâtisses	24	73	n.a.	200	206	n.a.	MAG
Terrains et bâtisses	1	n.d.	n.a.	74	n.d.	n.a.	MAG
Accès à l'information	1	1	100 %	2	2	100 %	CS
Sous-total	1 186	3 496	n.a.	1 455	3 705	n.a.	
TOTAL	15 322	42 638	36 %	16 010	43 975	36 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation (suite)

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Actes déclaratoires	115	2 262	5 %	114	2 268	5 %	CS
Attestations – LPTAA ⁽¹⁾	18	471	4 %	18	472	4 %	CS
Demandes d'autorisation – Zone agricole	565	5 937	10 %	538	6 047	9 %	CS
Enlèvement du sol arable	8	283	3 %	6	283	2 %	CS
Études de dossiers	9	189	5 %	10	189	5 %	CS
Sous-total	715	9 141	8 %	685	9 260	7 %	
Ventes de biens et services							
Photocopies de documents	3	94	3 %	3	95	3 %	CS
Sous-total	3	94	3 %	3	95	3 %	
TOTAL	717	9 235	8 %	689	9 354	7 %	
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Commercialisation des grains	219	1 038	21 %	238	1 160	21 %	CS
Études de dossiers	10	48	21 %	10	51	21 %	CS
Mise en marché	2	9	21 %	2	8	20 %	CS
Ventes à l'encan	1	6	21 %	1	7	20 %	CS
Sous-total	232	1 101	21 %	252	1 226	21 %	
Ventes de biens et services							
Aide technique et soutien	3	14	21 %	3	13	20 %	CS
Cotisations – Surveillance de l'utilisation du lait	529	2 509	21 %	529	2 577	21 %	CS
Cotisations – Surveillance des quotas, producteurs de volailles	21	101	21 %	36	177	21 %	CS
Cours	49	234	21 %	53	258	21 %	CS
Inspection des grains	10	49	21 %	7	36	20 %	CS
Nécessaire d'échantillonnage	1	5	21 %	1	4	20 %	CS
Photocopies de documents	34	160	21 %	28	136	21 %	CS
Sous-total	647	3 072	21 %	657	3 201	21 %	
TOTAL ⁽²⁾	879	4 173	21 %	909	4 427	21 %	
TOTAL – AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION							
	16 919	56 046	30 %	17 608	57 756	30 %	

(1) Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

(2) Les coûts des tarifs ne sont pas encore répartis par activité.

Assemblée nationale

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Boutique de l'Assemblée nationale	204	190	n.a.	261	189	n.a.	MAG
Ventes de biens et services divers	2 423	1 865	n.a.	2 522	1 981	n.a.	MAG
Sous-total	2 627	2 055	n.a.	2 784	2 169	n.a.	
TOTAL	2 627	2 055	n.a.	2 784	2 169	n.a.	

Culture et Communications

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de locaux	922	922	n.a.	799	799	n.a.	MAG
Location de terrains et bâtisses	99	99	100 %	54	54	100 %	CS
Photocopies et documents	1	n.d.	n.d.	0	n.d.	n.d.	DA
Centre de conservation	1 039	1 673	62 %	925	1 805	51 %	CS
Sous-total	2 060	2 694	n.a.	1 778	2 657	n.a.	
TOTAL	2 060	2 694	n.a.	1 778	2 657	n.a.	

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Accréditation de laboratoires privés et municipaux	795	n.d.	n.d.	822	n.d.	n.d.	CS ⁽¹⁾
Droits pour activités commerciales	2	n.d.	n.a.	4	n.d.	n.a.	MAG
Droits relatifs à la protection de l'environnement	1 180	n.d.	n.d.	1 057	n.d.	n.d.	CS ⁽¹⁾
Régime des eaux	846	n.d.	n.d.	1 510	n.d.	n.d.	CS ⁽¹⁾
Sécurité des barrages	1 063	n.d.	n.d.	1 010	n.d.	n.d.	CS ⁽¹⁾
Sous-total	3 886	n.d.	n.d.	4 403	n.d.	n.d.	
Ventes de biens et services							
Formulaires, documentation et information	67	n.d.	n.d.	63	n.d.	n.d.	DA
Gestion des barrages publics	2 029	n.d.	n.d.	1 889	n.d.	n.d.	CS ⁽¹⁾
Location du domaine hydrique à des fins aquicoles	28	n.d.	n.d.	8	n.d.	n.d.	CS ⁽¹⁾
Location et concessions	1 021	n.d.	n.d.	1 021	n.d.	n.d.	CS ⁽¹⁾
Terrains et bâtisses	264	n.d.	n.a.	363	n.d.	n.a.	MAG
Ventes de biens et services – UAS ⁽²⁾	2 790	n.d.	n.d.	2 229	n.d.	n.d.	CS ⁽¹⁾
Sous-total	6 198	n.d.	n.d.	5 574	n.d.	n.d.	
TOTAL	10 084	n.d.	n.d.	9 977	n.d.	n.d.	

(1) Les coûts associés à la prestation de ces services sont en cours de réévaluation.

(2) Unité autonome de service.

Économie, Innovation et Exportations

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Étude de dossiers	35	66	53 %	28	61	46 %	CS
Remboursement ⁽¹⁾⁽²⁾	1 654	397	n.a.	1 737	382	n.a.	MAG
Visa – Crédit d'impôt pour le design	135	286	47 %	128	295	43 %	CS
Sous-total	1 824	749	n.a.	1 894	738	n.a.	
TOTAL	1 824	749	n.a.	1 894	738	n.a.	

(1) En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le remboursement. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis avec celui de l'Ontario. Le coût des permis est beaucoup moins élevé au Québec que dans ces deux autres provinces.

(2) Les tarifs pour les permis de remboursement sont inscrits dans la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés.

Éducation, Loisir et Sport

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Établissements d'enseignement privés	1	4	27 %	1	3	43 %	CS
Sous-total	1	4	27 %	1	3	43 %	
Ventes de biens et services							
Frais de révision d'examens	3	5	55 %	3	6	55 %	CS
Sous-total	3	5	55 %	3	6	55 %	
TOTAL	4	9	43 %	4	9	51 %	

Emploi et Solidarité sociale

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Frais de perception	2 157	2 157	100 %	1 992	1 992	100 %	CS
Sous-total	2 157	2 157	100 %	1 992	1 992	100 %	
TOTAL	2 157	2 157	100 %	1 992	1 992	100 %	

Énergie et Ressources naturelles
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Claims	7 972	n.d.	n.d.	6 268	n.d.	n.d.	DA
Exploitation par baux	1 920	n.d.	n.d.	1 745	n.d.	n.d.	DA
Prospecteurs	15	n.d.	n.d.	15	n.d.	n.d.	DA
Renseignements généraux	67	n.d.	n.d.	75	n.d.	n.d.	DA
Plaques de jalonnement	1	n.d.	n.d.	0	n.d.	n.d.	DA
Exploitation – Sable, gravier et autres	3 165	n.d.	n.d.	2 588	n.d.	n.d.	DA
Études de dossiers	43	n.d.	n.a.	123	n.d.	n.a.	MAG
Sous-total	13 183	n.d.	n.d.	10 813	n.d.	n.d.	
Ventes de biens et services							
Arpentages de terrains	3	n.d.	n.d.	13	n.d.	n.d.	DA
Enregistrements de transferts	155	n.d.	n.d.	109	n.d.	n.d.	DA
Éolien – Tarif annuel réserve	167	n.d.	n.a.	242	n.d.	n.a.	MAG
Formules et documents	88	n.d.	n.d.	85	n.d.	n.d.	DA
Frais de vente et de location de terrains	560	n.d.	n.d.	596	n.d.	n.d.	DA
Frais d'inscription aux tirages au sort	169	n.d.	n.d.	170	n.d.	n.d.	DA
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	198	n.d.	n.d.	782	n.d.	n.d.	DA
Location et concessions	16 850	n.d.	n.a.	18 113	n.d.	n.a.	MAG
Terrains et bâtisses	28	n.d.	n.a.	10	n.d.	n.a.	MAG
Terres de l'État	2 174	n.d.	n.a.	2 243	n.d.	n.a.	MAG
Sous-total	20 392	n.d.	n.a.	22 363	n.d.	n.a.	
Redevances							
Redevances minières	23 656	n.a.	n.a.	79 440	n.a.	n.a.	MAG
Régime des eaux	1 307	n.a.	n.a.	1 270	n.a.	n.a.	MAG
Sous-total	24 963	n.a.	n.a.	80 710	n.a.	n.a.	
TOTAL	58 537	n.a.	n.a.	113 886	n.a.	n.a.	

Enseignement supérieur, Recherche et Science

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Recouvrement – Étudiants canadiens hors Québec	6 761	n.d.	n.d.	6 473	n.d.	n.d.	DA
Frais de révision d'examens	3	3	79 %	5	6	79 %	CS
Sous-total	6 764	n.d.	n.d.	6 478	n.d.	n.d.	
TOTAL	6 764	n.d.	n.d.	6 478	n.d.	n.d.	

Famille

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Études de dossiers	93	1 290	7 %	160	546	29 %	CS
Sous-total	93	1 290	7 %	160	546	29 %	
TOTAL	93	1 290	7 %	160	546	29 %	
CURATEUR PUBLIC							
Droits et permis							
Honoraires de gestion de portefeuilles – Dossiers publics	3 267	260	n.a.	3 386	309	n.a.	MAG
Honoraires – Dossiers publics	10 002	33 967	29 %	9 908	35 111	28 %	CS
Sous-total	13 269	34 228	n.a.	13 294	35 420	n.a.	
TOTAL	13 269	34 228	n.a.	13 294	35 420	n.a.	
TOTAL – FAMILLE	13 362	35 518	n.a.	13 454	35 966	n.a.	

Finances

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Service de repas lors de la séance du huis clos	25	43	58 %	67	96	70 %	CS
Sous-total	25	43	58 %	67	96	70 %	
TOTAL	25	43	58 %	67	96	70 %	

Forêt, Faune et Parcs

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Usines de transformation du bois	604	n.d.	n.d.	608	n.d.	n.d.	DA
Droits pour activités commerciales	1 336	n.d.	n.a.	1 288	n.d.	n.a.	MAG
Érablières	2 464	n.d.	n.d.	2 627	n.d.	n.d.	DA
Mesureurs de bois	8	n.d.	n.d.	26	n.d.	n.d.	DA
Permis de chasse, pêche et piégeage	32 449	n.d.	n.a.	32 316	n.d.	n.a.	MAG
Permis commerciaux et particuliers	250	n.d.	n.a.	268	n.d.	n.a.	MAG
Sous-total	37 110	n.d.	n.a.	37 134	n.d.	n.a.	
Ventes de biens et services							
Bois	0	n.d.	n.a.	6	n.d.	n.a.	MAG
Protection des forêts	3 482	n.d.	n.d.	3 255	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	3 482	n.d.	n.d.	3 261	n.d.	n.d.	
Redevances							
Bois – Garantie d'approvisionnement	2 577	n.a.	n.a.	24 749	n.a.	n.a.	MAG
Sous-total	2 577	n.a.	n.a.	24 749	n.a.	n.a.	
TOTAL	43 169	n.d.	n.a.	65 144	n.d.	n.a.	

Immigration, Diversité et Inclusion

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis⁽¹⁾							
Certificats d'acceptation – Étudiants	4 133	2 547	162 %	4 473	2 332	192 %	CS
Certificats d'acceptation – Ressortissants étrangers	2 651	2 528	105 %	2 451	2 644	93 %	CS
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers	39 190	36 431	108 %	41 046	31 780	129 %	CS
Consultant en immigration	124	322	39 %	164	330	50 %	CS
Demandes d'engagement d'un garant – Ressortissants étrangers	3 243	2 362	137 %	2 173	2 165	100 %	CS
Demandes d'un employeur relatives à un emploi temporaire	1 643	1 271	129 %	1 109	1 347	82 %	CS
Sous-total	50 983	45 460	112 %	51 415	40 597	127 %	
Ventes de biens et services							
Frais d'attestation d'équivalences pour études à l'étranger	2 123	5 058	42 %	1 874	4 829	39 %	CS
Photocopies de documents	5	n.d.	n.d.	6	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	2 128	5 058	42 %	1 880	4 829	39 %	
TOTAL	53 112	50 518	105 %	53 295	45 426	117 %	

(1) Les droits et permis sont inscrits dans la Loi sur l'immigration au Québec.

Justice
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Ventes de biens et services							
Actes judiciaires	35 519	119 621	30 %	35 534	113 843	31 %	CS
Actes juridiques	36 766	n.d.	n.d.	34 059	102 492	33 %	CS
Formules et documents	547	n.d.	n.d.	464	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	72 831	n.d.	n.d.	70 057	216 335	32 %	
TOTAL	72 831	n.d.	n.d.	70 057	216 335	32 %	
OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR							
Droits et permis							
Agences de recouvrement de créances	14	565	2 %	13	565	2 %	CS
Agents de voyage	638	636	100 %	652	636	102 %	CS
Certificats d'exemption	76	196	39 %	66	196	34 %	CS
Commerçants – Garanties supplémentaires	5	22	22 %	17	22	76 %	CS
Conseillers en voyage	317	317	100 %	340	340	100 %	CS
Prêteurs d'argent	26	130	20 %	19	130	15 %	CS
Studios de santé	120	457	26 %	114	457	25 %	CS
Vendeurs itinérants	302	766	39 %	372	766	49 %	CS
Sous-total	1 497	3 089	48 %	1 592	3 111	51 %	
Ventes de biens et services							
Actes juridiques	8	n.d.	n.d.	13	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	8	n.d.	n.d.	13	n.d.	n.d.	
TOTAL	1 505	3 089	49 %	1 606	3 111	52 %	
TOTAL – JUSTICE	74 337	n.d.	n.d.	71 662	219 446	33 %	

Personnes désignées par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Frais pour la transmission de renseignements de la liste électorale permanente et d'autres documents	417	417	100 %	424	424	100 %	CS
Location de terrains et bâtisses	18	18	100 %	5	5	100 %	CS
Location d'espaces de stationnement	46	46	100 %	46	46	100 %	CS
Sous-total	481	481	100 %	476	476	100 %	
Droits et permis							
Travaux de délimitation du territoire électoral	11	11	100 %	0	0	n.a.	CS
Sous-total	11	11	100 %	0	0	n.a.	
TOTAL	492	492	100 %	476	476	100 %	

Santé et Services sociaux
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Hôpitaux privés et autres institutions ⁽¹⁾	1 788	699	256 %	1 840	711	259 %	DA
Sous-total	1 788	699	256 %	1 840	711	259 %	
Ventes de biens et services							
Tierces responsabilités – Internes ⁽²⁾	9 652	9 652	100 %	8 257	8 257	100 %	CS
Tierces responsabilités – Externes ⁽³⁾	1 299	1 299	100 %	1 516	1 516	100 %	CS
Assurance-hospitalisation – Étrangers	257	257	100 %	230	230	100 %	CS
Sous-total	11 208	11 208	100 %	10 002	10 002	100 %	
TOTAL	12 995	11 907	109 %	11 841	10 712	111 %	

(1) Il s'agit, entre autres, des permis de laboratoire privé et de centre médical spécialisé.

(2) Récupération de certains frais de la RAMQ pour des dépenses en établissement.

(3) Récupération de certains frais de la RAMQ pour des dépenses en dehors des établissements.

Sécurité publique
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Ventes de biens et services							
Conciliation et enquêtes – Déontologie policière	1 047	1 047	100 %	1 044	1 044	100 %	CS
Formules et documents	25	25	100 %	24	24	100 %	CS
Location de chambres et pension	3 558	3 168	112 %	3 344	2 717	123 %	CS
Matériel et fournitures	3	3	n.a.	6	6	n.a.	MAG
Recouvrement de tiers	5	5	100 %	4	4	100 %	CS
Sous-total	4 637	4 247	109 %	4 423	3 795	117 %	
TOTAL	4 637	4 247	109 %	4 423	3 795	117 %	
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX ⁽¹⁾							
Droits et permis							
Appareils d'amusement	1 986	n.d.	n.d.	1 912	n.d.	n.d.	DA
Bingo	1 324	n.d.	n.d.	1 265	n.d.	n.d.	DA
Concours publicitaires	4 705	n.d.	n.d.	4 202	n.d.	n.d.	DA
Courses	73	n.d.	n.d.	63	n.d.	n.d.	DA
Détaillants	22 959	n.d.	n.d.	23 602	n.d.	n.d.	DA
Loteries – Tirages	1 615	n.d.	n.d.	1 772	n.d.	n.d.	DA
Loteries – Vidéo	3 438	n.d.	n.d.	3 458	n.d.	n.d.	DA
Études de dossiers	851	n.d.	n.d.	—	—	—	DA
Production industrielle de boissons	898	n.d.	n.d.	994	n.d.	n.d.	DA
Sports de combat	353	n.d.	n.d.	358	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	38 201	n.d.	n.d.	37 627	n.d.	n.d.	
Ventes de biens et services							
Photocopies de documents	2	n.d.	n.d.	1	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	2	n.d.	n.d.	1	n.d.	n.d.	
TOTAL	38 203	n.d.	n.d.	37 627	n.d.	n.d.	
SÛRETÉ DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Permis d'explosifs et de club de tir à la cible	416	n.d.	n.d.	406	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	416	n.d.	n.d.	406	n.d.	n.d.	
Ventes de biens et services							
Frais de vérification des antécédents judiciaires	497	497	100 %	410	410	100 %	CS
Sous-total	497	497	100 %	410	410	100 %	
TOTAL	913	n.d.	n.d.	816	n.d.	n.d.	
TOTAL – SÉCURITÉ PUBLIQUE	43 753	n.d.	n.d.	42 866	n.d.	n.d.	

(1) Les coûts liés au travail effectué par la Sûreté du Québec et les autres corps de police, ainsi que le coût des externalités relatives à l'alcoolisme et au jeu pathologique associées aux services sont toujours en évaluation.

Transports

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Immatriculation pour véhicules hors norme et droits divers	32 117	n.a.	n.a.	33 238	n.a.	n.a.	DA
Sous-total	32 117	n.a.	n.a.	33 238	n.a.	n.a.	
Ventes de biens et services							
Accès à l'information	2	2	100 %	1	1	100 %	CS
Aide technique et soutien	40	40	100 %	24	24	100 %	CS
Analyse en laboratoire	105	105	100 %	114	114	100 %	CS
Gaz et huile	5	5	n.a.	3	3	n.a.	MAG
Location de terrains et bâtisses	256	256	n.a.	661	661	n.a.	MAG
Location d'espaces pour cabines téléphoniques	6	6	n.a.	7	7	n.a.	MAG
Location d'installations électriques	4	4	100 %	4	4	100 %	CS
Matériel et fournitures	14	n.d.	n.a.	18	n.d.	n.a.	MAG
Vente de terrains et bâtisses	296	n.d.	n.a.	-291 ⁽¹⁾	n.d.	n.a.	MAG
Sous-total	726	n.d.	n.a.	537	n.d.	n.a.	
TOTAL	32 843	n.a.	n.a.	33 776	n.a.	n.a.	
COMMISSION DES TRANSPORTS							
Droits et permis							
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A1	2 697	n.d.	n.d.	2 673	n.d.	n.d.	CS
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A2	2 719	n.d.	n.d.	2 737	n.d.	n.d.	CS
Frais d'inscription et de renouvellement – Intermédiaires en services de transport	99	n.d.	n.d.	170	n.d.	n.d.	CS
Transfert de permis	625	n.d.	n.d.	602	n.d.	n.d.	CS
Transport commercial public	288	n.d.	n.d.	283	n.d.	n.d.	CS
Sous-total	6 428	n.d.	n.d.	6 466	n.d.	n.d.	
Ventes de biens et services							
Frais de publication – Demandes de permis	107	n.d.	n.d.	110	n.d.	n.d.	CS
Matériel et fournitures	15	n.d.	n.d.	15	n.d.	n.d.	CS
Photocopies de documents	6	n.d.	n.d.	6	n.d.	n.d.	CS
Sous-total	127	n.d.	n.d.	130	n.d.	n.d.	
TOTAL	6 554	12 653	52 %	6 595	11 510	57 %	
TOTAL – TRANSPORTS	39 397	n.a.	n.a.	40 371	n.a.	n.a.	

Note : L'évaluation des coûts rattachés aux différentes catégories de revenus sera revue en 2014 pour tenir compte des changements majeurs apportés aux processus opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau système intégré de mission de la Commission des transports.

(1) Les revenus négatifs s'expliquent par l'annulation d'une vente conclue en 2007 et le remboursement de 351 400 \$ au client.

Travail

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	8	8	100 %	8	8	100 %	CS
Sous-total	8	8	100 %	8	8	100 %	
TOTAL	8	8	100 %	8	8	100 %	

ANNEXE II : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX¹⁸

Agence métropolitaine de transport⁽¹⁾ (en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Recettes de la desserte métropolitaine	3 604	4 857	74 %	3 610	5 191	70 %	CS
Recettes des trains de banlieue	57 239	139 717	41 %	59 837	153 560	39 %	CS
Sous-total	60 843	144 574	42 %	63 447	158 751	40 %	
TOTAL	60 843	144 574	42 %	63 447	158 751	40 %	

(1) L'Agence métropolitaine de transport perçoit les recettes de la vente de TRAM à titre de mandataire des sociétés de transport municipales. Par conséquent, ces recettes ne sont pas présentées dans le présent rapport.

¹⁸ Les données des organismes et des fonds spéciaux sont présentées selon leur année financière.

Autorité des marchés financiers

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Administration des examens et des stages	1 516	4 355	35 %	1 649	4 724	35 %	CS
Analyse des guides de distribution	76	1 453	5 %	128	1 656	8 %	CS
Autres services	90	1 591	6 %	95	1 802	5 %	CS
Certification représentants – Inscription des cabinets	7 062	12 244	58 %	7 440	12 507	59 %	CS
Cotisations annuelles ⁽¹⁾	21 035	20 635	102 %	22 420	25 212	89 %	CS
Financement des sociétés	40 635	22 062	n.a.	47 624	23 138	n.a.	MAG
Informations financières	4 915	13 327	n.a.	5 121	14 632	n.a.	MAG
Inscriptions	17 466	8 425	n.a.	19 393	9 265	n.a.	MAG
Inspections	841	1 858	n.a.	977	2 114	n.a.	MAG
Permis	34	1 817	2 %	149	2 086	7 %	CS
Autorisation et vérification LCOP ⁽²⁾	863	3 255	27 %	1 058	3 326	32 %	CS
Sous-total	94 533	91 022	n.a.	106 054	100 462	n.a.	
Ventes de biens et services							
Biens et services divers	1 255	2 380	53 %	959	2 532	38 %	CS
Tarification – Fonds d'assurance-dépôt	15 757	n.a.	n.a.	16 257	n.a.	n.a.	CS
Sous-total	17 012	n.a.	n.a.	17 216	n.a.	n.a.	
TOTAL	111 546	n.a.	n.a.	123 270	n.a.	n.a.	

(1) Les revenus de cotisations annuelles représentent les frais engendrés par l'administration de certaines lois (Loi sur les assurances, Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, Loi sur les coopératives de services financiers et Loi sur le Mouvement Desjardins) pour la période précédente et tiennent compte de certains ajustements.

(2) Loi sur les contrats des organismes publics.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de salles	390	332	n.a.	236	336	n.a.	MAG
Location d'espaces de stationnement	774	557	n.a.	907	515	n.a.	MAG
Photocopies de documents	131	108	n.a.	140	111	n.a.	MAG
Autres revenus	99	186	n.a.	86	152	n.a.	MAG
Sous-total	1 394	1 182	n.a.	1 370	1 114	n.a.	
TOTAL	1 394	1 182	n.a.	1 370	1 114	n.a.	

Bureau de décision et de révision

(en milliers de dollars)

Chargements de bureau							
	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais exigibles par le Bureau de décision et de révision	6	n.d.	n.d.	6	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	6	n.d.	n.d.	6	n.d.	n.d.	
TOTAL	6	n.d.	n.d.	6	n.d.	n.d.	

Centre de recherche industrielle du Québec

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de locaux	116	116	100 %	86	86	100 %	CS
Recherche et développement	4 702	12 800	37 %	3 693	11 982	31 %	CS
Ventes de services	8 726	16 104	54 %	10 239	16 192	63 %	CS
Sous-total	13 544	29 020	47 %	14 018	28 260	50 %	
TOTAL	13 544	29 020	47 %	14 018	28 260	50 %	

Centre de services partagés du Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Acquisitions	7 532	7 532	100 %	5 215	5 215	100 %	CS
Information gouvernementale	8 320	8 320	100 %	6 737	6 737	100 %	CS
Réseaux de télécommunications	7 275	7 275	100 %	7 625	7 625	100 %	CS
Ressources humaines et matérielles ⁽¹⁾	3 660	3 660	100 %	58	58	100 %	CS
Service aérien	30 015	30 015	100 %	25 190	25 190	100 %	CS
Technologies de l'information	4 174	4 174	100 %	5 454	5 454	100 %	CS
Sous-total	60 977	60 977	100 %	50 280	50 280	100 %	
TOTAL	60 977	60 977	100 %	50 280	50 280	100 %	

(1) La baisse marquée des revenus et dépenses entre 2013-2014 et 2014-2015 s'explique par la rationalisation des activités liées à la gestion immobilière et à une diminution de l'offre à la clientèle non gouvernementale.

Commission de la capitale nationale du Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	121	314	n.a.	96	296	n.a.	MAG
Billetterie	235	693	n.a.	260	680	n.a.	MAG
Produits dérivés	93	80	n.a.	142	106	n.a.	MAG
Revenus de location	400	388	n.a.	591	472	n.a.	MAG
Ventes de publications	30	2	n.a.	9	6	n.a.	MAG
Sous-total	879	1 477	n.a.	1 097	1 560	n.a.	
TOTAL	879	1 477	n.a.	1 097	1 560	n.a.	

Commission des lésions professionnelles
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Publications et services	17	14	124 %	20	14	138 %	CS
Sous-total	17	14	124 %	20	14	138 %	
TOTAL	17	14	124 %	20	14	138 %	

Commission des normes du travail

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Cotisations des employeurs	68 013	60 385	113 %	70 970	62 029	114 %	CS
Montants forfaitaires sur réclamations perçues d'employeurs	64	64	100 %	107	107	100 %	CS
Réclamations perçues pour le compte de salariés devenus introuvables	0	0	n.a.	11	11	100 %	CS
Séminaires pour employeurs	124	124	100 %	136	136	100 %	CS
Ventes de publications	2	2	100 %	3	3	100 %	CS
Sous-total	68 203	60 575	113 %	71 227	62 286	114 %	
TOTAL	68 203	60 575	113 %	71 227	62 286	114 %	

Commission des relations du travail

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	6	n.d.	n.d.	8	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	6	n.d.	n.d.	8	n.d.	n.d.	
TOTAL	6	n.d.	n.d.	8	n.d.	n.d.	

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Aide technique et soutien	306	7 805	4 %	311	7 847	4 %	CS
Autres revenus	358	325	110 %	325	349	93 %	CS
Cours	722	18 439	4 %	726	18 295	4 %	CS
Formation continue	134	117	114 %	97	91	107 %	CS
Frais d'admission	41	1 053	4 %	50	1 249	4 %	CS
Matériel didactique	15	22	67 %	12	19	66 %	CS
Photocopies de documents	5	5	100 %	6	6	100 %	CS
Sous-total	1 580	27 766	6 %	1 527	27 856	5 %	
TOTAL	1 580	27 766	6 %	1 527	27 856	5 %	

Corporation d'urgences-santé
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Transport ambulancier – Particuliers	8 222	32 070	26 %	8 261	32 968	25 %	CS
Transport ambulancier – Autres	206	804	26 %	209	834	25 %	CS
Ventes de biens et services divers	680	566	120 %	808	610	132 %	CS
Sous-total	9 108	33 440	27 %	9 278	34 412	27 %	
TOTAL	9 108	33 440	27 %	9 278	34 412	27 %	

École nationale de police du Québec

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Formation initiale en patrouille-gendarmerie ⁽¹⁾	7 283	13 673	53 %	8 022	13 810	58 %	CS
Formation initiale en enquête et gestion policière et formation des formateurs ⁽¹⁾	2 001	4 678	43 %	2 020	4 372	46 %	CS
Perfectionnement professionnel ⁽¹⁾	2 671	4 874	55 %	2 355	4 569	52 %	CS
Inscriptions	1 032	441	n.a.	914	529	n.a.	MAG
Service de l'hôtellerie	2 788	5 419	51 %	2 284	4 589	50 %	CS
Formation et services aux autres clientèles	2 134	6 790	31 %	1 196	5 139	23 %	CS
Sous-total	17 909	35 875	50 %	16 792	33 008	51 %	
TOTAL	17 909	35 875	50 %	16 792	33 008	51 %	

(1) Inclut les contributions des corps de police.

École nationale des pompiers du Québec

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Cours	1 007	1 530	66 %	1 570	1 667	94 %	CS
Matériel didactique	390	320	122 %	553	446	124 %	CS
Autres	34	33	102 %	43	41	103 %	CS
Sous-total	1 430	1 883	76 %	2 165	2 154	101 %	
TOTAL	1 430	1 883	76 %	2 165	2 154	101 %	

Fondation de la faune du Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	4 073	n.a.	n.a.	4 066	n.a.	n.a.	DA
Sous-total	4 073	n.a.	n.a.	4 066	n.a.	n.a.	
TOTAL	4 073	n.a.	n.a.	4 066	n.a.	n.a.	

Fonds de développement du marché du travail
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Examens interprovinciaux	38	200	19 %	39	177	22 %	CS
Halocarbures, eau potable et soudage	294	1 542	19 %	322	1 481	22 %	CS
Qualification réglementée	841	4 406	19 %	755	3 476	22 %	CS
Sous-total	1 173	6 148	19 %	1 115	5 135	22 %	
TOTAL	1 173	6 148	19 %	1 115	5 135	22 %	

Fonds de gestion de l'équipement roulant
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de machinerie et d'équipement	24 913	24 913	n.a.	24 645	24 645	n.a.	MAG
Sous-total	24 913	24 913	n.a.	24 645	24 645	n.a.	
TOTAL	24 913	24 913	n.a.	24 645	24 645	n.a.	

Fonds de partenariat touristique
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Biens et services touristiques	492	n.d.	n.a.	447	n.d.	n.a.	MAG
Location d'espaces	494	n.d.	n.a.	456	n.d.	n.a.	MAG
Sous-total	986	n.d.	n.a.	903	n.d.	n.a.	
TOTAL	986	n.d.	n.a.	903	n.d.	n.a.	

Fonds des biens et des services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Demande de certification	17 716	n.d.	n.d.	18 067	n.d.	n.d.	DA
Inscriptions tardives	73	n.d.	n.d.	64	n.d.	n.d.	DA
Changement de nom	175	n.d.	n.d.	219	n.d.	n.d.	DA
Attestations	429	n.d.	n.d.	362	n.d.	n.d.	DA
Transmission électronique de données	558	n.d.	n.d.	148	n.d.	n.d.	DA
Ventes de biens et services divers	1 189	n.d.	n.d.	1 002	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	20 139	n.d.	n.d.	19 863	n.d.	n.d.	
TOTAL	20 139	n.d.	n.d.	19 863	n.d.	n.d.	

Fonds des générations
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Redevances							
Forces hydrauliques	12 783	n.a.	n.a.	21 286	n.a.	n.a.	MAG
Énergie électrique produite	80 007	n.a.	n.a.	79 600	n.a.	n.a.	MAG
Sous-total	92 790	n.a.	n.a.	100 886	n.a.	n.a.	
TOTAL	92 790	n.a.	n.a.	100 886	n.a.	n.a.	

Fonds des registres du ministère de la Justice
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Commissaires à l'assermentation	579	687	84 %	593	697	85 %	CS
Sous-total	579	687	84 %	593	697	85 %	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	5	106	5 %	5	131	4 %	CS
Honoraires de certification	13	200	n.a.	18	189	n.a.	MAG
Registre des lobbyistes	120	1 050	n.a.	157	1 055	n.a.	MAG
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits ⁽¹⁾	31 548	15 609	n.a.	31 905	15 890	n.a.	MAG
Sous-total	31 685	16 966	n.a.	32 084	17 264	n.a.	
TOTAL	32 264	17 652	n.a.	32 677	17 961	n.a.	

(1) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

Fonds des réseaux de transport terrestre
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis⁽¹⁾							
Conducteurs et chauffeurs	92 486	n.a.	n.a.	94 595	n.a.	n.a.	DA
Contribution au transport en commun	80 904	n.a.	n.a.	81 764	n.a.	n.a.	DA
Immatriculation – Droits	766 714	n.a.	n.a.	786 598	n.a.	n.a.	DA
Signalisation touristique commerciale	20	n.a.	n.a.	13	n.a.	n.a.	DA
Sous-total	940 123	n.a.	n.a.	962 970	n.a.	n.a.	
Ventes de biens et services							
Location de terrains et bâtisses	1 326	1 326	n.a.	1 661	1 661	n.a.	MAG
Location d'espaces de stationnement	4	4	n.a.	2	2	n.a.	MAG
Matériel et fournitures	12	12	n.a.	143	143	n.a.	MAG
Péage – Autoroutes	75 398	n.d.	n.d.	80 238	n.d.	n.d.	DA
Photocopies de documents	81	81	100 %	23	23	100 %	CS
Concessionnaires – Haltes routières	426	n.d.	n.a.	401	n.d.	n.a.	MAG
Sous-total	77 247	n.d.	n.a.	82 468	n.d.	n.a.	
TOTAL	1 017 369	2 999 929	n.a.	1 045 437	3 197 435	n.a.	

(1) Ces tarifs, en combinaison avec d'autres revenus (notamment la taxe sur les carburants), servent à financer l'ensemble des dépenses assumées par le FORT.

Fonds des ressources naturelles

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Baux d'exploitation et d'utilisation – Gaz naturel	64	n.d.	n.d.	49	n.d.	n.d.	DA
Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain	1 109	n.d.	n.d.	973	n.d.	n.d.	DA
Autres permis hydrocarbures	0	n.d.	n.d.	10	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	1 173	n.d.	n.d.	1 031	n.d.	n.d.	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	5	n.d.	n.a.	0	n.d.	n.a.	MAG
Frais d'administration	0	n.d.	n.d.	9	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	5	n.d.	n.d.	9	n.d.	n.d.	
Redevances							
Redevances minières	20 000	n.a.	n.a.	20 000	n.a.	n.a.	MAG
Redevances sur l'énergie	5 726	n.a.	n.a.	16 015	n.a.	n.a.	MAG
Sous-total	25 726	n.a.	n.a.	36 015	n.a.	n.a.	
TOTAL	26 903	n.a.	n.a.	37 056	n.a.	n.a.	

Fonds des ressources naturelles – Aménagement durable du territoire forestier

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Analyse en laboratoire	72	n.d.	n.d.	60	n.d.	n.d.	DA
Autres revenus	558	n.d.	n.d.	704	n.d.	n.d.	DA
Fichiers numériques complets	132	n.d.	n.d.	24	n.d.	n.d.	DA
Formules et documents	27	n.d.	n.d.	148	n.d.	n.d.	DA
Frais d'admission	0	n.d.	n.d.	1	n.d.	n.d.	DA
Matériel et fournitures	143	n.d.	n.d.	152	n.d.	n.d.	DA
Protection des forêts	7 273	n.d.	n.d.	5 010	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	8 204	n.d.	n.d.	6 098	n.d.	n.d.	
Redevances							
Redevances forestières	220 000	n.a.	n.a.	239 000	n.a.	n.a.	MAG
Sous-total	220 000	n.a.	n.a.	239 000	n.a.	n.a.	
TOTAL	228 204	n.a.	n.a.	245 098	n.a.	n.a.	

Fonds des services de police
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Services de police	286 912	562 326	51 %	292 782	558 532	52 %	CS
Services de police – Ponts fédéraux	3 927	3 927	100 %	3 971	3 971	100 %	CS
Ventes de biens et services divers	5 414	5 414	100 %	7 816	7 816	100 %	CS
Sous-total	296 253	571 666	52 %	304 568	570 318	53 %	
TOTAL	296 253	571 666	52 %	304 568	570 318	53 %	

Fonds d'information sur le territoire
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale ⁽¹⁾	40 199	22 962	175 %	37 272	24 693	151 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits ⁽²⁾	82 039	68 737	119 %	80 298	72 328	111 %	CS
Services spécialisés – Géographique	5 741	5 015	114 %	4 184	3 855	109 %	CS
Ventes de biens et services – Géographique	1 059	515	206 %	879	511	172 %	CS
Ventes de biens et services divers – Foncier	1 310	4 052	32 %	1 282	3 925	33 %	CS
Ventes d'enregistrements cadastraux et services rendus	4 202	7 633	55 %	3 641	7 728	47 %	CS
Sous-total	134 550	108 913	124 %	127 555	113 039	113 %	
TOTAL	134 550	108 913	124 %	127 555	113 039	113 %	

(1) Les tarifs relatifs aux droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale sont inscrits dans la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois.

(2) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

Fonds du Centre financier de Montréal

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Études de dossiers	611	1 009	60 %	512	1 048	49 %	CS
Contributions annuelles – Centres financiers	206	341	60 %	187	382	49 %	CS
Sous-total	817	1 350	60 %	699	1 430	49 %	
TOTAL	817	1 350	60 %	699	1 430	49 %	

Fonds vert

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Attestations d'assainissement	1 493	n.d.	n.d.	3 676	n.d.	n.d.	CS ⁽¹⁾
Autorisations en vertu de la LQE ⁽²⁾	4 616	n.d.	n.d.	4 933	n.d.	n.d.	CS ⁽¹⁾
Sous-total	6 109	n.d.	n.d.	8 609	n.d.	n.d.	
Redevances							
Redevances sur les carburants et les combustibles fossiles	161 466	n.a.	n.a.	124 941	n.a.	n.a.	MAG
Permis échangeables – SPEDE	55 805	n.a.	n.a.	277 184	n.a.	n.a.	MAG
Redevances sur l'élimination des matières résiduelles	115 860	n.a.	n.a.	111 698	n.a.	n.a.	MAG
Redevances pour prélèvement d'eau	3 000	n.a.	n.a.	2 807	n.a.	n.a.	MAG
Sous-total	336 131	n.a.	n.a.	516 630	n.a.	n.a.	
TOTAL	342 240	n.a.	n.a.	525 239	n.a.	n.a.	

(1) Les coûts associés à la prestation de ce service sont en cours de réévaluation.

(2) Loi sur la qualité de l'environnement.

Héma-Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Produits sanguins vendus à l'extérieur du Québec	286	219	130 %	515	438	117 %	CS
Vente de tissus humains	1 208	1 340	n.a.	1 266	1 335	n.a.	MAG
Sous-total	1 493	1 560	n.a.	1 781	1 773	n.a.	
TOTAL	1 493	1 560	n.a.	1 781	1 773	n.a.	

Institut de la statistique du Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de services	1 072	1 261	85 %	1 817	2 155	84 %	CS
Sous-total	1 072	1 261	85 %	1 817	2 155	84 %	
TOTAL	1 072	1 261	85 %	1 817	2 155	84 %	

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Centre de recherche et d'expertise	627	836	n.a.	548	456	n.a.	MAG
École	3 028	31 928	n.a.	2 802	31 818	n.a.	MAG
Hôtel pédagogique	3 790	2 877	n.a.	3 297	2 632	n.a.	MAG
Location d'espaces de stationnement	224	92	n.a.	235	95	n.a.	MAG
Sous-total	7 669	35 733	n.a.	6 882	35 001	n.a.	
TOTAL	7 669	35 733	n.a.	6 882	35 001	n.a.	

Institut national de santé publique du Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de biens et services divers	3 699	3 504	106 %	5 027	4 695	107 %	CS
Sous-total	3 699	3 504	106 %	5 027	4 695	107 %	
TOTAL	3 699	3 504	106 %	5 027	4 695	107 %	

La Financière agricole du Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits administratifs	6 061	40 430	15 %	5 451	38 091	14 %	CS
Sous-total	6 061	40 430	15 %	5 451	38 091	14 %	
TOTAL	6 061	40 430	15 %	5 451	38 091	14 %	

Musée d'art contemporain de Montréal
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	183	772	n.a.	216	771	n.a.	MAG
Billetterie	473	10 125	n.a.	741	10 678	n.a.	MAG
Location d'espaces	137	132	n.a.	128	105	n.a.	MAG
Location d'expositions	87	316	27 %	49	147	33 %	CS
Publications	26	171	n.a.	12	208	n.a.	MAG
Ventes de biens et services divers	86	96	89 %	35	36	99 %	CS
Sous-total	991	11 612	n.a.	1 180	11 944	n.a.	
TOTAL	991	11 612	n.a.	1 180	11 944	n.a.	

Musée de la civilisation
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Billetterie	1 786	18 894	n.a.	1 316	16 555	n.a.	MAG
Boutique	502	806	62 %	473	884	53 %	CS
Locations et concessions	504	931	n.a.	420	848	n.a.	MAG
Ventes de produits et services	339	3 751	9 %	329	5 141	6 %	CS
Sous-total	3 131	24 382	n.a.	2 538	23 427	n.a.	
TOTAL	3 131	24 382	n.a.	2 538	23 427	n.a.	

Musée national des beaux-arts du Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	159	1 557	10 %	193	1 424	14 %	CS
Billetterie	915	9 032	n.a.	821	8 772	n.a.	MAG
Boutique (publications du Musée, autres produits)	352	1 173	30 %	322	1 144	28 %	CS
Location d'espaces et services connexes	193	676	29 %	158	700	23 %	CS
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	105	536	20 %	261	868	30 %	CS
Services alimentaires	128	312	41 %	119	296	40 %	CS
Services auxiliaires – Stationnement	325	91	n.a.	354	101	n.a.	MAG
Vestiaire ⁽¹⁾	6	144	n.a.	—	—	—	MAG
Sous-total	2 183	13 519	n.a.	2 228	13 305	n.a.	
TOTAL	2 183	13 519	n.a.	2 228	13 305	n.a.	

(1) Il a été décidé de ne plus tarifier ce service.

Office des professions du Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Contributions des membres des ordres professionnels	8 920	9 164	97 %	10 163	9 384	108 %	CS
Sous-total	8 920	9 164	97 %	10 163	9 384	108 %	
TOTAL	8 920	9 164	97 %	10 163	9 384	108 %	

Régie de l'assurance maladie du Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ententes réciproques avec les autres provinces	43 106	43 106	100 %	40 902	40 902	100 %	CS
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	4 606	4 606	100 %	6 192	6 192	100 %	CS
Services aux personnes assurées	4 634	4 882	n.a.	4 484	4 694	n.a.	MAG
Services aux professionnels de la santé et aux dispensateurs de services	727	727	100 %	755	755	100 %	CS
Ventes de statistiques	890	1 617	55 %	546	709	77 %	CS
Ventes de biens et services divers	6 361	6 361	n.a.	4 452	4 452	n.a.	MAG
Sous-total	60 325	61 299	n.a.	57 331	57 704	n.a.	
TOTAL	60 325	61 299	n.a.	57 331	57 704	n.a.	

Régie de l'énergie
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Rémunération et fonctionnement	4 168	3 859	108 %	3 741	4 088	91 %	CS
Sous-total	4 168	3 859	108 %	3 741	4 088	91 %	
TOTAL	4 168	3 859	108 %	3 741	4 088	91 %	

Régie des installations olympiques
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Installations sportives et touristiques – Droits d'entrée	3 375	6 433	n.a.	2 453	3 658	n.a.	MAG
Installations sportives et touristiques – Loyers	1 576	3 302	n.a.	2 433	4 302	n.a.	MAG
Installations sportives et touristiques – Publicité	286	576	n.a.	419	752	n.a.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	1 739	3 398	n.a.	1 765	2 938	n.a.	MAG
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 383	3 121	108 %	3 463	3 279	106 %	CS
Concessionnaires	536	1 061	n.a.	901	1 508	n.a.	MAG
Souvenirs	475	595	n.a.	428	628	n.a.	MAG
Stationnement et vestiaires	3 879	1 781	n.a.	3 320	1 794	n.a.	MAG
Travaux et services facturés à des tiers	968	2 065	47 %	1 608	2 670	60 %	CS
Sous-total	16 217	22 332	n.a.	16 790	21 529	n.a.	
TOTAL	16 217	22 332	n.a.	16 790	21 529	n.a.	

Régie du bâtiment du Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Appareil à gaz	4	n.d.	n.d.	2	n.d.	n.d.	DA
Appareils de levage	2 042	n.d.	n.d.	2 212	n.d.	n.d.	DA
Droits d'inspection – Distribution du gaz	2 557	n.d.	n.d.	2 755	n.d.	n.d.	DA
Enregistrement – Exploitation de gaz de pétrole liquéfié	276	n.d.	n.d.	281	n.d.	n.d.	DA
Entrepreneurs de construction	30 844	n.d.	n.d.	31 356	n.d.	n.d.	DA
Entrepreneurs en tuyauterie	4 048	n.d.	n.d.	4 089	n.d.	n.d.	DA
Installation de machines fixes	2 411	n.d.	n.d.	2 395	n.d.	n.d.	DA
Installations électriques	18 262	n.d.	n.d.	18 450	n.d.	n.d.	DA
Jeux et remontées mécaniques	233	n.d.	n.d.	250	n.d.	n.d.	DA
Permis d'utilisation – Équipement pétrolier à risque élevé	1 827	n.d.	n.d.	1 786	n.d.	n.d.	DA
Ventes de gaz de pétrole liquéfié	581	n.d.	n.d.	548	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	63 085	n.d.	n.d.	64 124	n.d.	n.d.	
Ventes de biens et services							
Plan de garantie	—	—	—	26	n.d.	n.a.	MAG
Formulaires et documents	130	n.d.	n.d.	96	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	130	n.d.	n.d.	122	n.d.	n.d.	
TOTAL	63 215	n.d.	n.d.	64 246	n.d.	n.d.	

Régie du cinéma
(en milliers de dollars)

Données de base							
	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contrôle sur le matériel vidéo	6 392	n.d.	n.d.	4 959	n.d.	n.d.	DA
Frais d'examen – Demandes de classement de films	596	n.d.	n.d.	915	n.d.	n.d.	DA
Frais d'examen – Demandes de permis	48	n.d.	n.d.	48	n.d.	n.d.	DA
Permis	748	n.d.	n.d.	816	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	7 783	n.d.	n.d.	6 738	n.d.	n.d.	
TOTAL	7 783	n.d.	n.d.	6 738	n.d.	n.d.	

Revenu Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Création et modification de personnes morales ⁽¹⁾	11 108	n.d.	n.d.	11 903	n.d.	n.d.	DA
Enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives ⁽²⁾	36	20	180 %	32	19	172 %	CS
Honoraires – Dossiers publics	3 898	4 115	95 %	4 637	3 248	143 %	CS
Publicité légale des entreprises ⁽¹⁾	51 771	n.d.	n.d.	54 095	n.d.	n.d.	DA
Transporteurs internationaux et interprovinciaux	822	n.d.	n.d.	843	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	67 635	n.d.	n.d.	71 510	n.d.	n.d.	
Ventes de biens et services							
Décisions anticipées	80	87	91 %	87	93	93 %	CS
Photocopies de documents	76	n.d.	n.d.	90	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	156	n.d.	n.d.	177	n.d.	n.d.	
TOTAL	67 791	n.d.	n.d.	71 687	n.d.	n.d.	

(1) Les tarifs relatifs à la création et à la modification de personnes morales ainsi qu'à la publicité légale des entreprises sont inscrits dans la Loi sur la publicité légale des entreprises.

(2) Les tarifs pour l'enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditatives sont inscrits dans la Loi sur les impôts.

Société de développement de la Baie-James
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'immeubles	358	396	n.a.	482	557	n.a.	MAG
Prestation de services	10	10	100 %	41	41	100 %	CS
Ventes	4 986	4 387	n.a.	5 008	4 800	n.a.	MAG
Sous-total	5 354	4 793	n.a.	5 531	5 398	n.a.	
TOTAL	5 354	4 793	n.a.	5 531	5 398	n.a.	

Société de développement des entreprises culturelles

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Études de dossiers	147	2 601	6 %	158	2 638	6 %	CS
Honoraires – Demandes de prêt	422	716	n.a.	159	705	n.a.	MAG
Honoraires de certification	3 366	3 621	93 %	3 906	3 697	106 %	CS
Honoraires de garantie	459	246	n.a.	500	217	n.a.	MAG
Patrimoine immobilier – Loyers et autres	1 944	2 499	n.a.	1 976	2 398	n.a.	MAG
Sous-total	6 337	9 682	n.a.	6 698	9 655	n.a.	
TOTAL	6 337	9 682	n.a.	6 698	9 655	n.a.	

Société de financement des infrastructures locales du Québec

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	73 425	n.d.	n.d.	74 736	n.d.	n.d.	DA
Sous-total	73 425	n.d.	n.d.	74 736	n.d.	n.d.	
TOTAL	73 425	n.d.	n.d.	74 736	n.d.	n.d.	

Société de la Place des Arts de Montréal
(en milliers de dollars)

en millions de dollars

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Autres revenus	623	583	n.a.	751	740	n.a.	MAG
Bars et vestiaires	1 181	1 495	n.a.	1 216	1 928	n.a.	MAG
Location de salles	4 162	10 827	n.a.	4 244	12 286	n.a.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	2 178	2 567	n.a.	2 327	3 085	n.a.	MAG
Billetterie	3 658	5 579	n.a.	3 578	6 486	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	3 088	4 637	n.a.	3 452	4 697	n.a.	MAG
Sous-total	14 890	25 687	n.a.	15 568	29 222	n.a.	
TOTAL	14 890	25 687	n.a.	15 568	29 222	n.a.	

Société de l'assurance automobile du Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	63 983	66 653	96 %	69 013	71 330	97 %	CS
Sous-total	63 983	66 653	96 %	69 013	71 330	97 %	
Ventes de biens et services							
Frais de gestion	159 076	157 261	101 %	166 209	159 493	104 %	CS
Sous-total	159 076	157 261	101 %	166 209	159 493	104 %	
TOTAL	223 059	223 914	100 %	235 222	230 823	102 %	

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Messages publicitaires	14 703	14 444	n.a.	14 716	14 426	n.a.	MAG
Autres revenus	950	889	n.a.	1 019	873	n.a.	MAG
Sous-total	15 654	15 333	n.a.	15 735	15 299	n.a.	
TOTAL	15 654	15 333	n.a.	15 735	15 299	n.a.	

Société des établissements de plein air du Québec

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits d'accès aux parcs et réserves	9 067	30 249	30 %	10 554	30 128	35 %	CS
Sous-total	9 067	30 249	30 %	10 554	30 128	35 %	
Ventes de biens et services							
Services dans les parcs et réserves	88 437	88 047	n.a.	89 743	88 551	n.a.	MAG
Sous-total	88 437	88 047	n.a.	89 743	88 551	n.a.	
TOTAL	97 504	118 296	n.a.	100 297	118 679	n.a.	

Société des traversiers du Québec

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Transport des véhicules	11 274	65 844	n.a.	11 423	66 639	n.a.	MAG
Transport des passagers	8 229	48 062	n.a.	8 387	48 928	n.a.	MAG
Ventes de biens et services divers	830	n.d.	n.a.	701	n.d.	n.a.	MAG
Sous-total	20 332	113 906	n.a.	20 511	115 567	n.a.	
TOTAL	20 332	113 906	n.a.	20 511	115 567	n.a.	

Société d'habitation du Québec

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Honoraires – Divers organismes	5	5	100 %	6	6	100 %	CS
Sous-total	5	5	100 %	6	6	100 %	
TOTAL	5	5	100 %	6	6	100 %	

Société du Centre des congrès de Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'espaces – Évènements	2 439	3 463	n.a.	2 884	3 655	n.a.	MAG
Autres revenus	89	126	n.a.	140	178	n.a.	MAG
Services alimentaires	2 060	2 926	n.a.	2 484	3 148	n.a.	MAG
Services audiovisuels	381	541	n.a.	437	554	n.a.	MAG
Services optionnels – Accueil, billetterie, vestiaire	129	628	n.a.	178	675	n.a.	MAG
Services optionnels – Aménagement et ameublement	334	1 215	n.a.	395	1 341	n.a.	MAG
Services optionnels – Audiovisuel, sonorisation et éclairage	111	168	n.a.	135	174	n.a.	MAG
Services optionnels – Autres	73	162	n.a.	78	157	n.a.	MAG
Services optionnels – Électricité, plomberie et autre personnel technique	606	1 050	n.a.	598	980	n.a.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	35	363	n.a.	16	385	n.a.	MAG
Services optionnels – Manutention, expédition et accrochage	777	1 704	n.a.	780	1 591	n.a.	MAG
Services optionnels – Sécurité	40	177	n.a.	48	230	n.a.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	102	165	n.a.	68	102	n.a.	MAG
Sous-total	7 174	12 687	n.a.	8 240	13 169	n.a.	
TOTAL	7 174	12 687	n.a.	8 240	13 169	n.a.	

Société du Grand Théâtre de Québec
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Billetterie	1 530	3 044	n.a.	1 265	2 747	n.a.	MAG
Location de locaux	26	40	65 %	31	41	76 %	CS
Location de salles	1 001	1 536	n.a.	1 022	1 919	n.a.	MAG
Location d'espaces de stationnement	234	370	63 %	249	445	56 %	CS
Services à la clientèle	75	89	n.a.	69	100	n.a.	MAG
Production et présentation de spectacles	1 255	3 068	n.a.	647	1 864	n.a.	MAG
Services scéniques	1 119	2 412	46 %	1 153	2 756	42 %	CS
Sous-total	5 239	10 559	n.a.	4 436	9 872	n.a.	
TOTAL	5 239	10 559	n.a.	4 436	9 872	n.a.	

Société du Palais des congrès de Montréal
(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Services auxiliaires – Plomberie et électricité	1 703	1 626	n.a.	1 930	1 546	n.a.	MAG
Location d'espaces – Événements	8 170	12 452	n.a.	8 916	12 051	n.a.	MAG
Autres revenus	51	94	n.a.	42	89	n.a.	MAG
Billets vendus	572	460	n.a.	616	471	n.a.	MAG
Services alimentaires	3 300	3 283	n.a.	3 621	3 119	n.a.	MAG
Services audiovisuels	1 382	751	n.a.	1 635	713	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Aménagement	1 473	1 373	n.a.	1 711	1 397	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Audiovisuel	750	670	n.a.	800	625	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Autres	983	1 141	n.a.	1 123	1 050	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Contrôleur de foule	39	38	n.a.	18	36	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Sécurité	224	260	n.a.	220	225	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Signalisation dynamique	34	22	n.a.	65	19	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	1 198	1 239	n.a.	1 305	1 250	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Vestiaire	184	201	n.a.	191	190	n.a.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	507	501	n.a.	528	487	n.a.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	772	704	n.a.	836	670	n.a.	MAG
Sous-total	21 341	24 814	n.a.	23 558	23 938	n.a.	
TOTAL	21 341	24 814	n.a.	23 558	23 938	n.a.	

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Revenus portuaires	2 913	2 700	n.a.	3 495	2 881	n.a.	MAG
Sous-total	2 913	2 700	n.a.	3 495	2 881	n.a.	
Ventes de biens et services							
Services d'eau industrielle	546	932	59 %	657	999	66 %	CS
Location d'immeubles	534	603	88 %	502	610	82 %	CS
Sous-total	1 079	1 535	70 %	1 159	1 609	72 %	
TOTAL	3 992	4 235	n.a.	4 654	4 490	n.a.	

Société québécoise de récupération et de recyclage

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droit environnemental sur les pneus	23 710	23 710	n.a.	24 263	24 263	n.a.	MAG
Sous-total	23 710	23 710	n.a.	24 263	24 263	n.a.	
Ventes de biens et services							
Revenus sur consignation – Embouteilleurs et brasseurs	1 129	951	119 %	825	988	84 %	CS
Revenus d'organismes industriels	661	957	69 %	446	491	91 %	CS
Revenus – Compensation pour collecte sélective	2 473	2 473	n.a.	2 439	2 439	n.a.	MAG
Sous-total	4 263	4 380	n.a.	3 710	3 918	n.a.	
TOTAL	27 973	28 090	n.a.	27 974	28 181	n.a.	

Société québécoise des infrastructures

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'espaces	50 298	48 976	103 %	48 499	47 224	103 %	CS
Sous-total	50 298	48 976	103 %	48 499	47 224	103 %	
TOTAL	50 298	48 976	103 %	48 499	47 224	103 %	

Société québécoise d'information juridique

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de biens et services	13 776	9 566	n.a.	13 488	9 262	n.a.	MAG
Sous-total	13 776	9 566	n.a.	13 488	9 262	n.a.	
TOTAL	13 776	9 566	n.a.	13 488	9 262	n.a.	

Tribunal administratif du Québec

(en milliers de dollars)

	2013-2014			2014-2015			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Recours instruits	353	n.d.	n.a.	533	8 428	n.a.	MAG
Sous-total	353	n.d.	n.a.	533	8 428	n.a.	
TOTAL	353	n.d.	n.a.	533	8 428	n.a.	